



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

LUXEMBOURG
2019 UIA CONGRESS



PROGRAMME D'INSCRIPTION

6-10 NOVEMBRE 2019

#UIALuxembourg

luxembourg.uianet.org

LUXEMBOURG



Barreau
de Luxembourg



your legal and
business services firm
in Luxembourg



From opportunity, through complexity, to certainty.

Supporting your business ambitions through legal, tax,
regulatory, corporate and advisory services.

[arendt.com](https://www.arendt.com)

**Union Internationale
des Avocats**

20 rue Drouot
75009 Paris - France
Tel. : +33 1 44 88 55 66
Email : uiacentre@uianet.org
www.uianet.org

**European Convention
Center Luxembourg - ECCL**

4 place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

**Sous le Haut Patronage
de Son Altesse Royale le Grand-Duc**



©Cour grand-ducale / Lola Velasco

1 / INFORMATIONS GÉNÉRALES

Qu'est-ce que l'UIA ? / 6

Calendrier du congrès / 8 / 9

Informations congrès / 10 / 11 / 40

Partenaires du congrès / 12 / 13 / 14 / 16 / 17

Événements à ne pas manquer / 19

2 / PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Les sessions scientifiques des commissions et les thèmes principaux se dérouleront à l'European Convention Center Luxembourg - ECCL.

2.1 / Thèmes principaux

L'innovation et le droit : entre passion et raison / 20

Entreprises et droits de l'homme / 21

2.2 / Séances de travail des commissions

Droit Administratif et Réglementaire / 36

Droit Alimentaire / 34

Arbitrage International / 26

Droit de l'Art / 32

Droit des Assurances / 30

Avenir de l'Avocat / 34

Droit Bancaire et Financier / 32

Droit des Biotechnologies / 30

Droit de la Concurrence / 36

Droit et Pratique du Contentieux / 36

Droit des Contrats / 30 / 32

Défense de la Défense / 32

2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical / 30

Droit Bancaire et Financier / Start-ups et Capital Risque / 32

Droit de la Concurrence / Droit et Pratique du Contentieux /

Propriété Intellectuelle / 36

Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports /

Vente Internationale de Marchandises / 30 / 32

Entreprises et Droits de l'Homme / Droit de l'Environnement

et du Développement Durable / 36

2.4 / Autres réunions

Forum des Avocats Africains / 25

Forum des Avocats Arabophones / 25

Forum des Avocats Francophones / 24

Forum des Avocats Hispanophones / 24

Forum des Avocats Latino-Américains / 25

Forum des Avocats Lusophones / 24

Forum des Avocats des Pays d'Europe Centrale et Orientale / 24

Sénat International des Barreaux / 23

Session spéciale sur les institutions et le droit européen / 22

Session spéciale : la violence à l'encontre des femmes / 23

Session spéciale jeunes avocats / 34

Speed dating des cabinets d'avocats / 30

Atelier LegalTech4You / 38

UIA - ABA / 38

UIA - AIJA / 38

Défense Pénale Internationale / 26

Entreprises et Droits de l'Homme / 36

Droit de l'Environnement et Développement Durable / 36

Droit de la Faillite / 32

Droit de la Famille / 38

Droit Fiscal / 36

Droits de l'Homme / 26

Droit de l'Immigration et Nationalité / 34

Droit Immobilier / 28

Droit International Privé / 30 / 32

Investissements Étrangers / 30

Droit Médical / 30

Droit de la Mode / 26

Organisation des Cabinets d'Avocats / 28

Organisation Internationale du Patrimoine / 28

Droit Pénal / 28

Droit de la Presse et des Médias / 38

Propriété Intellectuelle / 36

Retraite et Prévoyance / 26

Droit de la Robotique / 34

Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions / 38

Droit des Sports / 38

Startups & Capital Risque / 32

Droit des Technologies de l'Information / 28

Droit des Transports / 30 / 32

Droit du Travail / 26

Droit de l'Union Européenne / 30

Vente Internationale de Marchandises / 30 / 32

Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique / 36

3 / PROGRAMME SOCIAL ET TOURISTIQUE

3.1 / Activités sociales du congrès

Cérémonie et cocktail d'ouverture / 6 novembre 2019 - Philharmonie / 42

Soirée informelle / 7 novembre 2019 - Rockhal / 42

Soirée de gala / 8 novembre 2019 - Mudam / 42

Cérémonie et cocktail de clôture / 9 novembre 2019 - ECCL / 43

Excursion générale / 10 novembre 2019 - Schengen / 43

3.2 / Hébergement / 44 / 45 / 46

3.3 / Activités touristiques / 48 / 49

4 / PAIEMENT, ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Modalités d'inscription et tarifs / 50

Paiement et conditions générales / 51

Conditions d'annulation / 52

Plan de Luxembourg / 55



Chers collègues et chers ami(e)s,

Après Porto, nous voici en route pour le Luxembourg, prochaine destination du congrès annuel de l'UIA.

Cette belle ville, qui offre des particularités attrayantes pour tous, est idéalement située au cœur des institutions européennes. Les thèmes principaux de notre congrès, résolument tournés vers l'avenir des avocats et de la profession reflètent notre passion et notre détermination pour le métier que nous exerçons.

« L'innovation et le droit : entre passion et raison », « Le respect des droits de l'homme dans le monde des affaires » sont des thèmes fédérateurs. Nous souhaitons par ces thématiques projeter notre vision sur le devenir de notre pratique professionnelle.

Ce congrès 2019 est organisé grâce au concours bienveillant et à l'implication constante des avocats du Luxembourg. Le comité luxembourgeois est heureux de vous faire découvrir une ville attachante.

La cérémonie d'ouverture aura lieu à la Philharmonie et le dîner de gala au Mudam, lieux emblématiques de la richesse culturelle de la ville.

Les travaux scientifiques riches en perspectives de notre congrès seront parfaitement compatibles avec les activités sociales pour tous les participant(e)s et accompagnant(e)s et ce dans la pure tradition de l'accueil UIA : empreint de convivialité participative, de partage, de mixité, de diversité culturelle et professionnelle, notre ADN.

Je vous attends nombreux à Luxembourg afin que ce congrès soit réussi grâce à votre participation et par tout ce que nous y réaliserons ensemble.

M. le Bâtonnier Issouf BAADHIO
Président de l'UIA
Ordre des avocats du Burkina Faso



C'est pour moi un grand honneur d'avoir été nommé Président du 63^e congrès annuel de l'UIA. Le Grand-Duché de Luxembourg est un endroit unique pour organiser un tel événement et nous allons mettre tout en œuvre pour accueillir au mieux les congressistes provenant du monde entier.

La beauté et les particularités du Luxembourg sont largement connues et reconnues au-delà de ses frontières. La forteresse et la vieille ville de Luxembourg figurent depuis 1994 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous serons heureux de vous faire découvrir un Luxembourg en pleine mutation, moderne, multiculturel, cosmopolite et accueillant, tout en préservant ses valeurs et ses racines.

Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg nous fait le grand honneur de nous accorder son Haut Patronage pour ce 63^e congrès. La cérémonie d'ouverture aura lieu dans l'un des plus hauts lieux de la musique européenne, la très prestigieuse Philharmonie. Le dîner de gala se déroulera au Mudam, magnifique musée d'art moderne, œuvre de l'architecte mondialement connu, Pei. La salle de concert Rockhal, située sur l'ancien site sidérurgique de Esch-Belval totalement réhabilité pour laisser place à une ville nouvelle et innovante, vous accueillera pour une soirée excitante qui vous réserve bien des surprises.

Les thèmes principaux sont résolument tournés vers l'avenir avec un premier thème relatif à « L'innovation et le droit : entre passion et raison ». A travers différents secteurs de pointe, ce premier thème s'interrogera à la fois sur l'influence de l'innovation sur le droit et réciproquement sur la nécessité dans certains cas d'encadrer l'innovation par le droit.

Le deuxième thème aura trait aux droits fondamentaux et aux entreprises. Le 16 juin 2011, le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies a approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il s'agit d'orientations faites aux États membres de l'ONU et aux entreprises privées pour la mise en œuvre de leurs obligations légales, dans le cadre de référence « protéger, respecter et réparer ». Deux sessions spéciales sur « les institutions et le droit européen » et « la violence à l'encontre des femmes » sont également prévues.

Nous souhaitons que les travaux scientifiques soient largement ouverts aux avocats mais également aux autres professionnels du droit, aux étudiants, aux institutions européennes et mondiales, tout en associant le monde des entreprises aussi bien nationales qu'internationales.

Rejoignez-nous nombreux pour un congrès que nous souhaitons inoubliable !

François PRUM
Président du Congrès
Bâtonnier sortant de Luxembourg

UIA

Rassembler
les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 120 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Rejoignez l'UIA
et devenez membre
du plus solide réseau
d'avocats du monde.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 43 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA Institute for the Rule of Law (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA
permet également de bénéficier
d'un tarif préférentiel
pour votre inscription au congrès.

Pour en savoir plus,
connectez-vous
au site Web de l'UIA :
www.uianet.org

COMITÉ D'ORGANISATION INTERNATIONAL

Issouf BAADHIO / Président de l'UIA
Sylvestre TANDEAU DE MARSAC / Directeur Financier
Michael BRAUCH / Directeur des Congrès
Hervé CHEMOULI / Directeur des Congrès
Stéphane BONIFASSI / Directeur Adjoint Congrès
Randy ALIMENT / Directeur des Revenus
Sebastiaan MOOLENAAR / Directeur des Commissions

COMITÉ D'ORGANISATION LUXEMBOURGEOIS

Président du Congrès :

François PRUM / Turk & Prum

Président du Comité organisateur et Secrétaire Général de l'UIA :

Alain GROSJEAN / Bonn & Schmitt

Présidente du Comité national luxembourgeois :

Clara MARA-MARHUENDA / Arendt & Medernach

Vice-Président du Comité organisateur :

François MOYSE / Étude Moyse Bleser

Guy ARENDT / Bonn & Schmitt

Laura ARPETTI / Elvinger Hoss Prussen

Marie BENA / Brucher Thieltgen & Partners

Gabriel BLESER / Étude Moyse Bleser

Jean BRUCHER / Brucher Thieltgen & Partners

Catherine CATHIARD / Wildgen

Henri DUPONG / Loyens & Loeff

Beatriz GARCIA / GB Avocats

Marie-Paule GILLEN / DSM

Delphine GOMES / AKD

Anne PAUL / Étude Anne Paul

Anne PRUM / Turk & Prum

Laurent SCHUMMER / Arendt & Medernach

Gérald STEVENS / Trialys

Pierre THIELEN / Pierre Thielen Avocats

Donald VENKATAPEN / Wagener & Associés

Claude WASSENICH / Wassenich Law

Lynn WASSENICH

En étroite collaboration avec

François KREMER / Bâtonnier de Luxembourg

CORTE CIVIL Y MERCANTIL DE ARBITRAJE

CIMA

Madrid (España/Spain)

Es una Corte de Arbitraje constituida como una entidad de carácter asociativo que ofrece el servicio de resolución arbitral de controversias en materia civil y mercantil.

Con sede en Madrid, CIMA dispone de una completa relación de Árbitros de ámbito nacional e internacional, dotados de una cualificación profesional y una experiencia objetivamente demostradas.

CIMA (Civil and Commercial Court of Arbitration) is an Arbitration Court established as an associative body providing an arbitration resolution service for civil and commercial disputes.

Based in Madrid (Spain), CIMA has a complete list of national and international Arbitrators who boast professional qualifications and experience which are objectively proven.



Congreso 30 Aniversario de CIMA

16 y 17 de octubre de 2019, Hotel Wellington.

Congress 30th Anniversary of CIMA

16 and 17 October, Hotel Wellington.



C I M A
CORTE CIVIL Y MERCANTIL
DE ARBITRAJE

Serrano, 16, 2.º izquierda • 28001 Madrid (España)
Tel.: [+34] 91 431 76 90 • Fax: [+34] 91 431 61 38
cima@cima-arbitraje.com • www.cimaarbitraje.com

Calendrier du congrès

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

8h00 - 17h00	Enregistrement des participants
10h30 - 12h30	Assemblée Générale de l'UIA / Salle C
12h30 - 14h00	Cocktail « networking » / Foyer C
14h00 - 15h30	Forum des Avocats Francophones / Briefing FR Forum des Avocats des Pays d'Europe Centrale et Orientale / Briefing DE Forum des Avocats Hispanophones / Briefing UK Forum des Avocats Lusophones / Briefing PT
15h30 - 17h00	Forum des Avocats Africains / Briefing DE Forum des Avocats Arabophones / Briefing FR Forum des Avocats Latino-américains / Briefing UK
18h00 - 19h30	Cérémonie d'ouverture du congrès / Philharmonie
19h30 - 21h30	Cocktail de bienvenue / Philharmonie
ACTIVITÉ TOURISTIQUE	
Après-midi	Tour d'orientation du centre-ville

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

8h00 - 9h00	Petit-déjeuner des First Timers
8h00 - 17h30	Enregistrement des participants
9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café	Thème principal 1 : L'innovation et le droit : entre passion et raison / Hémicycle Séances de travail des commissions Droits de l'Homme / Salle D Arbitrage International / Salle E Droit de la Mode / Briefing FR Défense Pénale Internationale / Briefing DE Droit du Travail / Briefing UK Retraite et Prévoyance (11h00 - 12h30) / Briefing PT
12h30 - 14h00	Pause déjeuner / Foyer 1
14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café	Sénat International des Barreaux / Salle E Session spéciale sur les institutions et le droit européen / Hémicycle Séances de travail des commissions Organisation Internationale du Patrimoine / Briefing UK Droit Immobilier / Briefing DE Organisation des Cabinets d'Avocats / Briefing FR Droit Pénal / Salle D Droit des Technologies de l'Information / Briefing PT
17h30 - 18h30	Cocktail du réseau Femmes de l'UIA
20h00	Soirée informelle / Rockhal
ACTIVITÉ TOURISTIQUE	
Matin	Tour d'orientation de la Ville Basse et des Casemates

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

8h00 - 9h00	Réunion des Présidents de Commissions / Briefing IT
8h00 - 17h30	Enregistrement des participants
9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café	Thème principal 2 : Entreprises et droits de l'homme / Hémicycle Séances de travail des commissions Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical / Salle D Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports / Vente Internationale de Marchandises / Salle E Investissements Étrangers / Briefing FR Speed dating des cabinets d'avocats / Briefing DE Droit de l'Union Européenne / Briefing UK Droit de l'Art (9h00 - 10h30) / Briefing PT Droit de la Faillite (11h00 - 12h30) / Briefing PT

12h30 - 14h00	Pause déjeuner / Foyer 1
14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café	Séances de travail des commissions Défense de la Défense (14h00 - 16h30) / Hémicycle Droit Bancaire et Financier / Start-ups & Capital Risque / Salle D Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports / Vente Internationale de Marchandises / Salle E Avenir de l'Avocat (14h00 - 15h30) / Briefing FR Droit Alimentaire (16h00 - 17h30) / Briefing FR Droit de l'Immigration et Nationalité / Briefing DE Session Jeunes Avocats / Briefing UK Droit de la Robotique / Briefing PT
17h00 - 18h30	Cérémonie de remise du Prix Ludovic Trarieux / Hémicycle
20h30	Soirée de gala / Mudam
ACTIVITÉ TOURISTIQUE	
Journée entière	Excursion au Centre Pompidou-Metz (France)

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

8h00 - 9h30	Réunion des Présidents de Comités nationaux / Briefing IT
8h30 - 16h00	Enregistrement des participants
9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café	Session spéciale : La violence à l'encontre des femmes / Hémicycle Séances de travail des commissions Entreprises et Droits de l'Homme / Droit de l'Environnement et du Développement Durable (9h00 - 10h30) / Salle D Droit de la Concurrence / Droit et Pratique du Contentieux / Propriété Intellectuelle / Salle E Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique / Briefing FR Droit Fiscal / Briefing DE UIA / ABA / Briefing UK Droit Administratif et Réglementaire (9h00 - 10h30) / Briefing PT UIA / AIJA (11h00 - 12h30) / Briefing PT
12h30 - 14h00	Pause déjeuner / Foyer 1
14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café	Séances de travail des commissions Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions / Salle D Droit de la Famille / Salle E Atelier LegalTech4You / Briefing FR Droit des Sports / Briefing DE Droit de la Presse et des Médias / Briefing UK
18h00 - 19h30	Cérémonie de clôture / Hémicycle
19h30 - 20h30	Cocktail de clôture / Bar de l'Hémicycle
ACTIVITÉS TOURISTIQUES	
Matin	Visite des Caves St Martin et dégustation de vin
Après-midi	Visite de la Cour de justice de l'UE
Soirée	Soirée typique au Big Beer

DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019

9h30 - 16h30	Excursion générale / Au Pays des Trois Frontières : Schengen, Château de Malbrouck & gastronomie locale
--------------	--

Réunions annexes : La plupart des commissions et comités nationaux réuniront leurs membres lors du congrès (les dates et horaires seront indiqués dans le programme final).

Les sessions scientifiques (thèmes principaux, sessions de travail des commissions et autres réunions), les déjeuners, l'enregistrement des participants, l'Assemblée Générale de l'UIA et la cérémonie de clôture auront lieu à l'European Convention Center Luxembourg – ECCL.

LIEU DU CONGRÈS

EUROPEAN CONVENTION CENTER LUXEMBOURG – ECCL

4 place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél. : +352 43 02 57 751
Site Web : www.eccl.lu

ADRESSE DES ORGANISATEURS

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et/ou le congrès, merci de contacter :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

20 rue Drouot - 75009 Paris - France
Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
Email : uiacentre@uianet.org
Site Web : www.uianet.org

Pour réserver votre hôtel ainsi que les activités touristiques, merci de contacter :

DESTINATION PLUS

58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr
Site Web : www.destinationplus-uia.com

ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite. Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

NAVETTES / ACCÈS

L'UIA prévoit un service de navettes durant la journée entre l'ECCL et les hôtels du congrès. Pour les soirées, le transport aller / retour vers les hôtels du congrès sera assuré. Les horaires figureront dans le programme final du congrès remis sur place et seront affichés dans les hôtels du congrès.

DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis à l'ECCL. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

ZONE D'EXPOSITION

Les partenaires du congrès seront présents pendant toute la durée de l'événement à l'ECCL afin de vous présenter leurs produits et services. Retrouvez la liste actualisée de nos partenaires sur luxembourg.uianet.org.

LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur luxembourg.uianet.org.

RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous forme électronique seront accessibles sur luxembourg.uianet.org, pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

ACCRÉDITATION

En se connectant à son espace personnel sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, chaque participant pourra télécharger, à la fin du congrès, un certificat de participation, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue. À cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Web de l'UIA, section du congrès de Luxembourg, pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées à ce programme. Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera remis aux participants sur place.

INTERPRÉTATION

Le tableau page 40 résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour. À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.

À SAVOIR

Pendant toute la durée du congrès vous aurez également la possibilité de télécharger directement tous les rapports et autres documents des sessions scientifiques du congrès, à l'aide de la connexion Wifi qui sera à votre disposition à l'ECCL.

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Pour un séjour de moins de 3 mois, aucun visa n'est obligatoire pour entrer au Luxembourg pour les ressortissants de l'Union européenne et de Suisse. Vous devez néanmoins être obligatoirement en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne ou de Suisse, veuillez consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères luxembourgeois pour vérifier si votre pays figure sur la liste des pays exemptés de visa d'entrée au Luxembourg ou si vous devez, le cas échéant, obtenir un visa auprès des ambassades ou des consulats luxembourgeois de votre pays de résidence : maee.gouvernement.lu

Nous encourageons vivement les participants nécessitant un visa à présenter leur demande de visa le plus tôt possible (voir page 52).

TRANSPORT

Plusieurs compagnies aériennes desservent la destination par des vols directs. Vous pourrez bénéficier de tarifs attractifs en réservant votre vol pour Luxembourg directement sur Internet le plus tôt possible.

Pour les groupes de plus de 10 personnes, vous pouvez contacter notre agence Destination Plus pour organiser votre transport aérien :

DESTINATION PLUS

58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr
Site Web : www.destinationplus-uia.com

HÉBERGEMENT

Les hôtels sélectionnés par l'agence Destination Plus et l'UIA sont présentés pages 44, 45 et 46. Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur : www.destinationplus-uia.com

En raison de la forte demande, les hôtels se remplissent très rapidement au Luxembourg. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible !

SE DÉPLACER

L'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport ou la gare. L'aéroport international de Luxembourg-Findel est situé à 8 km de l'ECCL. Il faut compter 15-20 minutes de transfert en taxi en fonction du trafic. La Gare centrale de Luxembourg est située en centre-ville, à environ 15 minutes en taxi de l'ECCL. Luxembourg possède également un bon réseau de transports urbains (bus, trains et tram).

ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'agence Destination Plus vous propose de découvrir la ville de Luxembourg et ses alentours pendant le congrès. Vous trouverez le détail des activités touristiques aux pages 48 et 49 du programme. Pour effectuer votre réservation, veuillez remplir le formulaire Destination Plus ci-joint, ou réservez en ligne sur : www.destinationplus-uia.com

TENUES VESTIMENTAIRES

Étant donné le climat du début du mois de novembre à Luxembourg, il est recommandé de porter des vêtements chauds.

Tenues pour les différentes activités sociales :

- Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- Soirée informelle : tenue décontractée
- Soirée de gala : tenue de soirée
- Excursion générale : tenue décontractée



Partenaires et exposants

GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Ministère de la Justice
13, rue Erasme
L-2934 Luxembourg
W. mj.public.lu

Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
W. mfin.gouvernement.lu

SPONSOR DIAMOND



Arendt & Medernach SA
41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T. +352 40 78 78 1
E. info@arendt.com
W. www.arendt.com

SPONSOR PLATINUM



Legitech
10A rue des Mérovingiens
8070 Bertrange - Luxembourg
T. +352 26 31 64 1
E. contact@legitech.lu
W. www.legitech.lu

SPONSORS GOLD



Banque de Luxembourg
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
T. +352 49 92 41
W. www.banquedeluxembourg.com



Elvinger Hoss Prussen
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg
T. +352 44 66 44 0
E. elvingerhoss@elvingerhoss.lu
W. www.elvingerhoss.lu



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
C/ Serrano, 16 - 2º izqda
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.arbitrajecima.com



KBL European Private Bankers
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg
T. +352 47 97 1
E. info@kbl-bank.com
W. www.kbl.lu

Partenaires et exposants

SPONSORS SILVER



AKD Luxembourg
40, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
T. +352 26 75 82
E. info@akd.eu
W. www.akd.eu



Éditions Lefebvre Sarrut
Nicolas Cassart
Larcier Legal Publishing Manager
T. +32 10 60 83 13
E. n.cassart@larcier.com



Allen & Overy
33 avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
T. +352 44 44 55 1
E. InfoLuxembourg@allenoverly.com
W. www.allenoverly.com



Loyens & Loeff
18-20, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
T. +352 46 62 30
W. www.loyensloeff.com



AlliA Insurance Brokers Luxembourg
1 rue de la Poudrerie
L-3364 Leudelange - Luxembourg
T. +352 27 86 23 46
W. www.allia.lu



Molitor Avocats à la Cour
8, rue Sainte-Zithe
P.O. Box 690
L-2016 Luxembourg
T. +352 297 298 1
E. contact@molitorlegal.lu
W. www.molitorlegal.lu



Banque Internationale à Luxembourg (BIL)
69, Route d'Esch
L-2953 Luxembourg
T. +352 4590 5000
E. contact@bil.com
W. www.bil.com



Peter & Clark Group
11, rue de l'Industrie
L-8399 Ecoparc Windhof
Luxembourg
T. + 352 30 98 97 11
W. www.peterandclark.com



Bonn & Schmitt
148, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg
T. +352 27 855
E. mail@bonnschmitt.net
W. www.bonnschmitt.net



SES
Château de Betzdorf
L-6815 Betzdorf - Luxembourg
T. +352 710 725 1
W. www.ses.com



Brucher, Thieltgen & Partners
2, rue Sainte Zithe
L-2015 Luxembourg
T. +352 26 02 71
E. info@brucherlaw.lu
W. www.brucherlaw.lu



Turk & Prum
13 A Avenue Guillaume
L-1651 Luxembourg
T. +352 45 07 32 1
E. turkprum@pt.lu
W. www.turkprum.lu



BSP
2, rue Peternelchen, Immeuble C2
L-2370 Howald - Luxembourg
T. + 352 26 025 1
E. mail@bsp.lu
W. www.bsp.lu



Wagener & Associés
10A, boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg
T. + 352 45 31 13
E. info@wagenerlegal.lu
W. www.wagenerlegal.lu



Clifford Chance
10 boulevard G.D. Charlotte
L-1011 Luxembourg
T. +352 48 50 50 1
www.cliffordchance.com



Wildgen
69, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg
T. +352 40 49 60 1
E. info@wildgen.lu
W. www.wildgen.lu

Partenaires et exposants

SPONSORS THÈME PRINCIPAL « L'INNOVATION ET LE DROIT »



Banque centrale du Luxembourg
2, boulevard Royal
L-2983 Luxembourg
T. +352 47 74 1
E. info@bcl.lu
W. www.bcl.lu



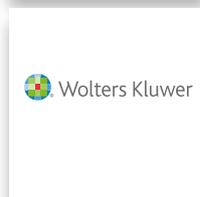
LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



SES
Château de Betzdorf
L-6815 Betzdorf - Luxembourg
T. +352 710 725 1
W. www.ses.com



Pixelixir SA
27 Rue Henri Koch
L-4354 Esch-sur-Alzette - Luxembourg
Tel. +352 264 821 80
E. info@pixelixir.com
W. www.pixelixir.com



Wolters Kluwer
Motstraat 30
BE-2800 Mechelen - Belgique
W. www.wolterskluwer.be

SPONSOR THÈME PRINCIPAL « ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME »



Banque européenne d'investissement (BEI)
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
T. +352 43 79 1
W. www.eib.org

SPONSOR COCKTAIL DE BIENVENUE



Ville de Luxembourg
W. www.vdl.lu

SPONSORS DÎNER DE GALA



Abreu Advogados
Av. Infante D. Henrique, 26
1149-096 Lisbonne - Portugal
T. +351 21 723 18 00
E. rosemary.goncalves@abreuadvogados.com
W. www.abreuadvogados.com



Conseil National des Barreaux
180 boulevard Haussmann
75008 Paris - France
T. +33 1 53 30 85 41
E. international@cnb.avocat.fr
W. www.cnb.avocat.fr



Barreau de Paris
11, place Dauphine
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org



“Pas besoin
de crash test
pour évaluer
la résilience
de notre gestion.”

Contactez Angela Murrell, Conseillère Banque Privée
Tél. : 499 24 3752
www.banquedeluxembourg.com

B BANQUE DE
LUXEMBOURG

Banque de Luxembourg, société anonyme – 14, boulevard Royal – L-2449 Luxembourg – R.C.S. B5310.

ELVINGER HOSS PRUSSEN

**ELVINGER
HOSS**

LUXEMBOURG LAW

Legal advice to the highest precision

Independent in structure and spirit, Elvinger Hoss Prussen guides clients on their most critical Luxembourg legal matters. We are ranked top tier by Chambers & Partners, IFLR 1000 and Legal 500.

Contact us to discuss how we can support
your business in Luxembourg.

LUXEMBOURG | HONG KONG
Elvinger Hoss Prussen
www.elvingerhoss.lu

NEW YORK
Elvinger Sàrl PLLC
www.elvinger.us

ELVINGER HOSS PRUSSEN, société anonyme | Registered with the Luxembourg Bar | RCS Luxembourg B 209469 | VAT LU28861577

Partenaires et exposants

SPONSOR SESSION DROIT DE LA MODE

SPONSOR SESSION DROIT ADMINISTRATIF



Arendt & Medernach SA
41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T. +352 40 78 78 1
E. info@arendt.com
W. www.arendt.com



Étude Moyse Bleser
10, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg
T. +352 20 600 630
E. contact@moysebleser.lu
W. www.moysebleser.lu

SPONSOR ATELIER LEGALTECH4YOU

AUTRE SPONSOR



Legitech
10A rue des Mérovingiens
8070 Bertrange - Luxembourg
T. +352 26 31 64 1
E. contact@legitech.lu
W. www.legitech.lu



BGL BNP Paribas
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
W. www.bgl.lu

EXPOSANTS



Arendt & Medernach SA
41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T. +352 40 78 78 1
E. info@arendt.com
W. www.arendt.com



ERA - Académie de Droit Européen
Metzer Allee 4
D-54295 Trèves - Allemagne
T. +49 651 93 73 70
E. info@era.int
W. www.era.int



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
C/ Serrano, 16 - 2º izqda
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.arbitrajecima.com



Legitech
10A rue des Mérovingiens
8070 Bertrange - Luxembourg
T. +352 26 31 64 1
E. contact@legitech.lu
W. www.legitech.lu



DLA Piper Luxembourg
37 A avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
T. +352 26 29 04 1
W. www.dlapiper.com



LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



Éditions Lefebvre Sarrut
Nicolas Cassart
Larcier Legal Publishing Manager
T. +32 10 60 83 13
E. n.cassart@larcier.com

PARTENAIRE MATCH DE FOOTBALL

PARTENAIRE CULTUREL



Mundiavocat
5/29 rue Guillemot
75014 Paris - France
T. +33 1 77 70 65 15
E. info@mundiavocat.com
W. www.mundiavocat.com



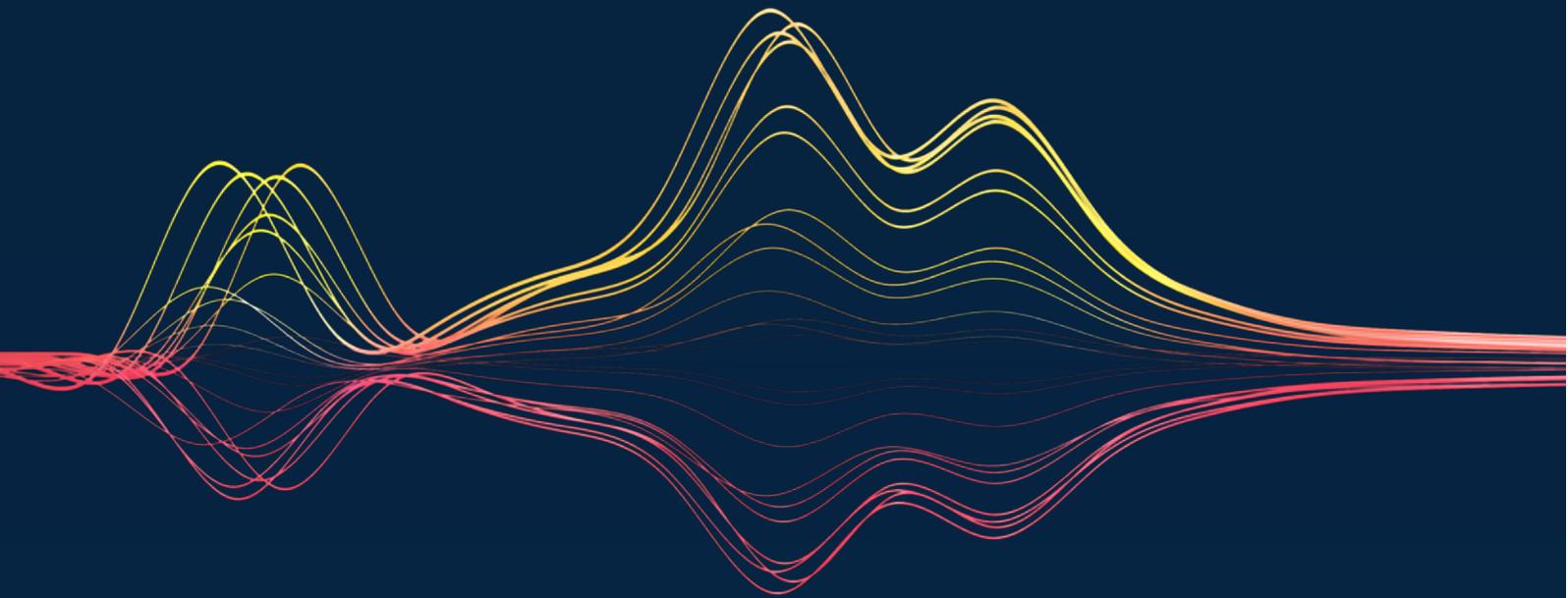
Luxembourg Art Week
Halle Victor Hugo
60, avenue Victor Hugo
L-1750 Luxembourg
T. +352 671 20 17 11
E. contact@luxembourgartweek.lu
W. www.luxembourgartweek.lu

DLA PIPER LUXEMBOURG

Globally Connected

Practical and innovative legal advice regarding
any transaction either domestic or multi-national

Investment Funds | Corporate M&A | Private Equity | Real Estate | Tax | Banking & Finance
Capital Markets | Insurance | Intellectual Property & Technology | Regulatory



www.dlapiper.com/luxembourg

DLA Piper is a global law firm operating through various separate and distinct legal entities. Further details of these entities can be found at www.dlapiper.com

À ne pas **manquer**

**PRIX « ÉTAT DE DROIT »
UIA / LEXISNEXIS**
Mercredi 6 novembre - 18h00
Philharmonie

L'UIA et LexisNexis ont créé le Prix « État de Droit » pour récompenser les personnes et les organisations contribuant activement au développement de l'État de Droit au sein de la communauté juridique. La quatrième édition de ce prix sera remise lors de la cérémonie d'ouverture du congrès.



**SPEED DATING
DES CABINETS D'AVOCATS**
Vendredi 8 novembre
9h00 - 12h30
ECCL - Briefing DE

Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes. L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.

**PETIT-DÉJEUNER
DES FIRST TIMERS**
Jeudi 7 novembre 8h00 - 9h00
ECCL

Il permet aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA. La mention de leur première participation figurera également sur leur badge.

Événement **spécial**

PRIX LUDOVIC TRARIEUX 2019
Vendredi 8 novembre - 17h00
ECCL - Hémicycle

Créé en 1984, le « Prix International des droits de l'homme Ludovic Trarieux » est la plus ancienne récompense décernée aux avocats. « Hommage des avocats à un avocat », ce prix est attribué à celui qui aura « illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes ses formes ». Cette année, l'UIA et le Barreau de Luxembourg auront l'honneur d'accueillir la cérémonie solennelle de remise du Prix lors du congrès. Ne manquez pas ce rendez-vous symbolique pour la défense de la profession.

**ACTIVITÉS
JEUNES AVOCATS**
Vendredi 8 novembre
14h00 - 17h30
Samedi 9 novembre
11h00 - 12h30
ECCL

Vous êtes jeune avocat ? Découvrez les deux sessions spéciales « les défis des avocats exerçant seuls et des cabinets d'avocats de taille moyenne » ; « la durabilité des entreprises » et retrouvez d'autres jeunes confrères lors des activités sportives et sociales !

**COCKTAIL
DU RÉSEAU
FEMMES DE L'UIA**
Jeudi 7 novembre
17h30 - 18h30
ECCL

Le réseau des femmes de l'UIA est né il y a plusieurs années de la volonté de réunir les membres de l'association lors de chaque congrès autour d'une femme d'exception ou d'une organisation. Ces réunions sont aussi un lieu de réseautage pour nos membres.

Thème principal 1 / L'innovation et le droit : entre passion et raison

La 3^e révolution industrielle viserait à assurer une économie résiliente et durable pour l'avenir grâce à un écosystème totalement interconnecté englobant transports intelligents, énergies renouvelables et nouvelles technologies de l'information.

L'innovation au plan national, régional, européen et mondial (dans les relations Nord-Sud), notamment dans les secteurs de la banque, de l'assurance, des télécommunications, des ressources spatiales, de l'intelligence artificielle et de la robotique est en train de révolutionner nos schémas de pensée ainsi que le droit.

<p>Introduction : Pierre GRAMEGNA, <i>Ministre des Finances du Luxembourg</i></p> <p>Modérateur : Silvestre TANDEAU DE MARSAC <i>(FTMS Avocats) Paris, France</i></p> 	<p>9h00 - 10h00 / Panel 1 : Innovation dans les services financiers</p> <p>Une première session introduite par le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, sera consacrée aux innovations dans les domaines bancaires et financiers : elle traitera du développement exponentiel des Fintechs, de la blockchain, de l'intelligence artificielle ou des crypto-actifs. Un panel d'experts de premier plan composé de régulateurs, de juristes, de prestataires de services ou encore d'incubateurs de Fintechs répondront aux questions suivantes : quelles transformations des métiers de la finance provoquent-elles ? Quels sont les risques encourus et les opportunités offertes par ces innovations ? Comment les réguler sans freiner leurs développements tout en protégeant les utilisateurs ?</p> <p>Orateurs : Nasir ZUBAIRI (<i>LHoFT - Luxembourg House of Financial Technology</i>) Luxembourg Réda BOUAKEL, <i>PDG, Fortia Financial Solutions, Paris, France</i> Jonathan PRINCE, <i>Cofondateur, Finologie, Luxembourg</i> Sébastien RASPILLER, <i>Chef de service du financement de l'économie à la direction générale du Trésor au ministère de l'économie et des finances, Paris, France</i> Nadia MANZARI, <i>Partner - Schiltz & Schiltz S.A. (anciennement responsable de l'innovation et des paiements - Commission de Surveillance du Secteur Financier) Luxembourg</i></p>
 <p>Modérateurs : Jean-Pierre BUYLE <i>(ancien Bâtonnier de Bruxelles, Président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique) Bruxelles, Belgique</i></p> <p>Alex SCHMITT <i>(Bonn & Schmitt) Luxembourg</i></p>	<p>10h00 - 11h00 / Panel 2 : Innovation dans les services juridiques</p> <p>Dans un marché du droit en pleine mutation, la profession est stimulée par l'entrée des Legaltech dans la pratique et les usages. Le marché de la Legaltech est devenu assez mature pour en présenter un tour global notamment en matière de gestion des cabinets, d'automatisation des contrats et des documents (smartcontracts) et d'archivage sécurisé. Les solutions Legaltech permettent de faciliter le travail du juriste et l'assister dans ses missions, dans ses prises de décision, dans l'analyse de clauses, dans la rédaction de documents, et dans la gestion opérationnelle de son entreprise ou son identité numérique. Une attention particulière sera donnée à la justice prédictive. Un panel de maisons d'édition mais également de fournisseurs de services innovants tels que LexisNexis et Wolters Kluwer expliqueront comment l'innovation va révolutionner le monde du droit.</p> <p>Orateurs : Dan KOHN, <i>Directeur de la Prospective et de l'Innovation, Groupe Secib, Paris, France</i> Jean-Dominique QUINET (<i>Pixelixir</i>) Luxembourg Vincent HENDERSON, <i>Head of Legal Analytics Global Product Development, Wolters Kluwer Legal & Regulatory, Paris, France</i> Ian McDOUGALL, <i>Executive Vice President and General Counsel, LexisNexis, New York, NY, États-Unis</i></p>
 <p>Modérateur : André PRÛM <i>(Université du Luxembourg) Luxembourg</i></p>	<p>11h20 - 12h30 / Panel 3 : Innovation et le droit de l'espace</p> <p>Une mission chinoise a aluni sur la face cachée de la lune. Une sonde japonaise a réussi à se poser sur l'astéroïde Ryugu. Elon Musk, Richard Branson, Jeff Bezos, voici le nom de quelques milliardaires qui travaillent très activement sur des missions d'exploration spatiale sous différentes formes. En parallèle, le Luxembourg a passé le 20 juillet 2017 une loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace suivant ainsi les États-Unis sur une possible exploitation commerciale des ressources de l'espace. Un grand changement semble s'effectuer vers une exploration et exploitation de l'espace par des acteurs privés alors que celles-ci relevaient jusqu'à présent surtout du domaine des États. Que ce soit dans la Silicon Valley ou à Luxembourg (suite à l'adoption de ladite loi de 2017), des startups technologiques avec un focus sur des technologies utilisables dans l'espace voient le jour à une cadence accélérée.</p> <p>Quelles sont les raisons d'une reprise d'un tel intérêt pour l'exploration spatiale ? Qu'est-ce qui fait que des entreprises privées peuvent se lancer dans des activités jusque-là réservées à des grands budgets étatiques ? En même temps, l'utilisation de l'espace comme domaine commercial n'est pas nouvelle. Beaucoup d'opérateurs satellitaires civils y sont déjà actifs, à l'instar de SES, société luxembourgeoise. Ces opérateurs font également évoluer leurs technologies. Les satellites deviennent plus petits, plus performants et l'on travaille sur des techniques pour les maintenir opérationnels plus longtemps dans l'espace. Cela permet une meilleure communication sur terre, une meilleure observation de phénomènes naturels ou météorologiques sur Terre.</p> <p>Par rapport à cette activité croissante, les textes internationaux traitant de l'espace commencent à dater. La plupart ont été adoptés dans les années 1960, époque de guerre froide et de course à qui sera le premier à alunir plutôt que qui sera le premier à pouvoir exploiter des ressources de l'espace. Le panel discutera comment le droit de l'espace capte ou devra à l'avenir capter ces nouvelles activités dans l'espace. Le panel s'interrogera sur la question de savoir quel cadre international ou national devra accompagner cette activité et quels sont les véritables horizons de temps que certaines de ces activités nécessiteront pour atteindre une activité commerciale véritable.</p> <p>Orateurs : Marco FERRAZZANI, <i>Legal Counsel and Head of the Legal Services department, Agence spatiale européenne - ESA, Paris, France</i> Marc SERRES, <i>Directeur Général, Agence spatiale du Luxembourg - LSA, Luxembourg</i> John PURVIS, <i>General Counsel, SES, Luxembourg</i> Prof. Jean-Louis SCHILTZ, <i>Senior Partner - Schiltz & Schiltz S.A., Professeur honoraire, Luxembourg</i> Laurent SCHUMMER (<i>Arendt & Medernach</i>) Luxembourg</p>

Président de séance : 9h00 - 9h15 / Introduction

Marc BICHLER,
*Ambassadeur itinérant
pour les Droits de l'Homme,*
Luxembourg

Dans une intervention ministérielle, il sera souligné l'importance d'une approche multilatérale et collective afin de faire progresser un dossier d'une nature aussi globale que celui de la protection et de la promotion des droits de l'homme. En effet, un acteur seul – public ou privé – si puissant soit-il, ne peut espérer faire une différence significative en la matière. Dans ce contexte, un rôle primordial incombe au droit international, comme garant des individus contre les abus et violations de leurs droits humains par leurs semblables, les États ou d'autres entités publiques ou privées. Les professions légales – et celle de l'avocat en premier lieu – ont vocation à venir en appui de ces efforts en faveur d'un meilleur respect des droits humains.

9h15 - 10h00 / Panel 1 : Présentation générale des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : Obligation des États - Responsabilité des entreprises - Voies de recours**Keynote speech :**

Dante PESCE, *membre du Groupe de travail des Nations Unies, Chili*

Dans son intervention, M. Pesce retracera le chemin qui a mené, en 2011, à l'adoption à l'unanimité des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les États membres du Conseil des droits de l'homme. Il expliquera les avantages et les désavantages d'une approche basée sur une participation volontaire des entreprises à mettre en œuvre ces Principes directeurs, et décrira les obligations qui incombent aux États dans ce contexte et la responsabilité encourue par les entreprises en cas de violation des droits de l'homme dans leur organisation ou tout au long de leur chaîne de valeur économique.

**10h00 - 11h15 / Panel 2 : Le respect des droits de l'homme, source de responsabilité et d'opportunités pour les entreprises****Orateurs :**

Olivier DE SCHUTTER, *Professeur de droit international à l'Université catholique de Louvain, membre du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, Belgique*
Werner HOYER, *Président de la Banque européenne d'investissement (BEI) ou son représentant, Luxembourg*
Valérie ARNOLD, *Partner & Corporate Responsibility Leader PwC, Luxembourg*
Başak BAĞLAYAN, *Chercheuse post-doc à l'Université de Luxembourg, Turquie*
Dario SOTO ABRIL, *CEO Fairtrade International, Colombie*

La discussion permettra d'évoquer des cas concrets de violations des droits de l'homme par des entreprises, notamment au vu d'expériences rapportées par des acteurs de la société civile. Le cas échéant, l'investisseur institutionnel ou privé est bien avisé d'être conscient de la responsabilité qu'il ou elle risque d'encourir en contribuant au financement d'activités économiques et commerciales qui entraînent des violations des droits de l'homme. L'analyse et la recherche académiques sont susceptibles d'aider à déterminer le niveau de ce risque, d'en apprécier les conséquences et d'indiquer de possibles remèdes. Les entreprises qui se voient exposées à de tels risques gagneront à s'entourer de conseils bien informés en vue de les gérer et de prévenir toute violation des droits de l'homme à l'avenir.

Modérateur :

Marc BICHLER,
*Ambassadeur itinérant
pour les Droits de l'Homme,*
Luxembourg

11h20 - 12h30 / Panel 3 : La responsabilité des entreprises face à la protection des données**Orateurs :**

Viviane REDING, *Députée au Parlement luxembourgeois, ancienne Vice-Présidente de la Commission européenne, Luxembourg*
Thomas VON DANWITZ, *juge à la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE), Luxembourg*

Herwig HOFMANN, *Professeur de droit public européen et transnational à l'Université du Luxembourg et avocat Plaideur des affaires Schrems devant la CJUE, Luxembourg*
Max SCHREMS, *Chairman NOYB, Vienne, Autriche*

La protection des données à caractère personnel est l'un des droits fondamentaux qui touche de façon indifférenciée toutes les sociétés et tous les indépendants tant dans le secteur public que privé. Les sanctions des régulateurs européens font déjà frémir les géants du net. En janvier 2019, la CNIL a infligé à Google une sanction record de 50 000 000 euros pour violation de la législation sur la protection des données personnelles. Cela illustre bien la responsabilité accrue des entreprises en la matière. Cette session sera l'occasion de revenir sur les grands arrêts de la Cour de justice de l'Union Européenne qui ont défrayé la chronique judiciaire et qui ont eu des conséquences mondiales. L'intervention exceptionnelle de Viviane Reding, ancienne vice-présidente de la Commission européenne en charge de la justice et des droits fondamentaux, reviendra sur les enjeux de la réforme européenne sur la protection des données à caractère personnel qu'elle a elle-même initiée. Elle sera suivie de l'intervention du juge de la CJUE Thomas von Danwitz, spécialiste en matière de protection des données. Enfin, l'activiste Max Schrems et son avocat le Prof. Hervig C.H. Hofmann reviendront sur les affaires qu'ils ont plaidé à la CJUE « Facebook c/ Schrems » et sur le combat qu'ils ont mené contre les géants du net et en particulier Facebook.

Modérateur :
Marc GALLARDO
(RSM)
Barcelone, Espagne

Session spéciale sur les institutions et le droit européen

<p>Coordinateur : Jean BRUCHER (Brucher Thieltgen & Partners) Luxembourg</p> <p>Questions/réponses Modérateur : Florentino CARREÑO (Cuatrecasas) Madrid, Espagne</p>	<p style="text-align: center;">Aspects de l'évolution des autorités et du droit européen</p> <p>1 / Du national à l'europpéen, de l'europpéen à l'extraterritorialité Orateur : Viviane REDING, Députée au Parlement luxembourgeois, ancienne Vice-Présidente de la Commission européenne</p> <p>Depuis le traité de Lisbonne et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, un certain nombre de compétences de la justice nationale sont devenues des compétences européennes, principalement dans les domaines liés à la libre circulation des personnes, des biens et des services. En raison de l'importance du marché unique dans le monde entier, plusieurs règles et normes ont eu des effets extraterritoriaux. L'ancienne vice-présidente de la Commission européenne, en qualité de commissaire à la justice, a promulgué ces nouvelles règles. Elle nous parlera du développement de l'Europe de la justice.</p> <p>2 / La compétence et le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne</p> <p>■ La Cour de justice Orateur : François BILTGEN, Juge à la Cour de justice</p> <p>La Cour de justice de l'Union européenne a pour mission d'assurer l'application et l'interprétation uniforme du droit de l'Union. Elle le fait par le biais de recours directs, dont notamment les recours en annulation en cas d'éventuelle non-conformité de dispositions du droit secondaire par rapport au droit primaire, ou encore les recours en manquement introduits contre des États membres qui ne respecteraient pas le droit de l'Union, encourageant, le cas échéant, à ce titre, des sanctions pécuniaires. Mais sur les 849 affaires introduites en 2018, pas moins de 568 ont été des renvois préjudiciels formulés par des juridictions nationales confrontées dans un litige particulier sur une question d'interprétation ou de validité du droit de l'Union. Si la décision de la Cour de justice ne tranche pas le litige au fond, elle interprète à titre définitif la disposition du droit de l'Union lui soumise. Par ce dialogue de juge à juge, la Cour a ainsi tranché des questions très diverses. Enfin, elle tranche les pourvois en droit relatifs aux décisions du tribunal.</p> <p>■ Le Tribunal de l'Union Européenne : 30 années au service du citoyen et des entreprises Orateur : Marc JAEGER, Président du Tribunal</p> <p>Fêtant cette année ses 30 ans d'existence, le Tribunal a progressivement vu ses compétences augmenter pour devenir la juridiction exclusive pour entendre l'ensemble des recours des personnes physiques et morales relatifs au droit de l'Union. La grande variété des domaines dans lesquels le Tribunal intervient désormais font de ses arrêts des sources de droit dont la connaissance est essentielle à la représentation efficace des justiciables. Certaines juridictions des États membres de l'Union ont même souligné le caractère incontournable de cette source de droit dans le cadre de l'exercice de la profession d'avocat sous peine d'engagement de la responsabilité professionnelle. Ayant traité plus de 1000 affaires en 2018, le Tribunal et les voies contentieuses menant à son prétoire apparaissent, ainsi, comme des éléments fondamentaux de la protection juridictionnelle effective.</p>
<p>Coordinateur : Jean BRUCHER (Brucher Thieltgen & Partners) Luxembourg</p> <p>Questions/réponses Modérateurs : Martin André DITTMER (Gorissen Federspiel) Copenhague, Danemark</p> <p>Astrid ABLASSER-NEUHUBER (BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH) Vienne, Autriche</p> <p>Aleksander STAWICKI (WKB Wierciski Kwiecinski Baehr) Varsovie, Pologne</p>	<p style="text-align: center;">Les contrôles exercés par les institutions européennes en matière de droit de la concurrence</p> <p>1 / Les pouvoirs exercés par la Commission européenne en matière de droit de la concurrence en particulier dans le domaine des fusions et acquisitions Orateur : Theofanis CHRISTOFOROU, Conseiller juridique principal - Équipe Concurrence de la Commission européenne</p> <p>La Commission dispose de facultés étendues dans le domaine du droit européen de la concurrence, comprenant le pouvoir de collecter des informations et de procéder à des contrôles pour interdire les accords anticoncurrentiels et les comportements abusifs d'entreprises dominantes, bloquer les fusions anticoncurrentielles, accepter des engagements et des mesures correctives, ordonner des cessions, prendre des mesures provisoires et imposer des sanctions. Elle coopère avec les autorités et les tribunaux nationaux en matière de concurrence. Ses décisions sont immédiatement exécutoires, mais il est possible de former un recours devant les tribunaux de l'Union européenne à Luxembourg afin de vérifier la légalité des décisions ainsi que les sanctions imposées et autres mesures correctives. L'objectif général de ces pouvoirs est d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur et de la concurrence, tout en protégeant les consommateurs. Ils s'appliquent à toutes les entreprises (privées, publiques ou privilégiées), quel que soit leur lieu d'implantation ou d'établissement, dont le comportement produit des effets anticoncurrentiels dans l'UE. L'ampleur de ces pouvoirs sera illustrée par des exemples d'affaires importantes telles que Microsoft, Intel, Google, MasterCard, Lundbeck, Coty, DEI, Deustche Boerse/NYSE Euronext et Siemens/Alstom.</p> <p>2 / La jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans le domaine du droit de la concurrence en particulier en matière de positions dominantes Orateur : José Luís DA CRUZ VILAÇA, ancien Président du Tribunal, ancien Avocat Général et ancien Président de Chambre à la Cour de justice</p> <p>La large marge d'appréciation qui est reconnue à la Commission européenne dans l'application des règles de concurrence du traité doit être compensée par un contrôle juridictionnel effectif par les juridictions de l'Union, allant au-delà du « simple » respect des règles de procédure. Le principal défi qui s'impose au juge est alors de convertir des principes ou des théories économiques clairement énoncés en critères juridiques solides, capables de s'adapter à des réalités économiques complexes et changeantes (en particulier dans le cadre de la nouvelle économie digitale) tout en assurant, en même temps, la sécurité juridique et la prévisibilité nécessaires aux justiciables. Ces propositions seront illustrées par des exemples tirés de la jurisprudence de la Cour et du Tribunal relative soit à l'application de l'actuel article 102 TFUE (ex-articles 86 CEE et 81 CE), de Hoffman La Roche à Intel, soit en matière de contrôle des concentrations, en particulier la notion de position dominante collective (voir Air Tours/First Choice).</p>

Sénat International des Barreaux

<p>Président du Sénat : Issouf BAADHIO, Président de l'UIA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso (<i>Cabinet Baadhio</i>), Ouagadougou, Burkina Faso</p> <p>1^{er} Vice-Président du Sénat : Robert BOURNS, Ancien Président de la <i>Law Society of England and Wales (TLT LLP)</i> Londres, Royaume-Uni</p> <p>2^e Vice-Présidente du Sénat : Sonia GUMPERT MELGOSA, Ancienne Présidente de l'<i>Ilustre Colegio de Abogados de Madrid (Monereo Meyer Abogados)</i> Madrid, Espagne</p> <p>3^e Vice-Président du Sénat : Joachim BILE-AKA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire (<i>Bile-Aka, Brizoua-Bi & Associés</i>) Abidjan, Côte d'Ivoire</p>	<p>Intelligence artificielle (IA)</p> <p>Le développement et l'utilisation de la technologie et de l'intelligence artificielle (IA) dans la pratique modifient notre façon de travailler. La Banque mondiale estime que l'IA supprimera 75 millions d'emplois d'ici 2022, notamment dans le domaine juridique, tout en prévoyant la création de 133 millions de nouveaux emplois au cours de la même période.</p> <p>D'après Edmund Munk, PDG du Learning Performance Institute, « l'avenir appartiendra toujours aux personnes. L'automatisation aura lieu, mais les humains doivent toujours interpréter les données et créer de nouvelles solutions ».</p> <p>Le professeur Dillenbourg, du Centre pour l'éducation à l'ère digitale de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, estime que « la prospérité des organisations reposera sur la capacité de leurs employés à décomposer des problèmes complexes en problèmes plus simples ».</p> <p>Les barreaux auront la possibilité d'utiliser la technologie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● favoriser l'accès à la justice, ● promouvoir la valeur et l'intégrité des normes professionnelles (qui restent constantes, malgré les changements dans notre façon de travailler), ● doter leurs membres des connaissances et des compétences nécessaires pour évoluer dans leur carrière. <p>Nous lancerons un débat auquel participeront des dirigeants de barreaux et des personnes engagées dans le développement de l'IA, avec des études de cas sur la manière dont les barreaux réagissent aux opportunités de l'IA.</p>
--	--

Samedi 9 novembre - 9h00 - 12h30 / **Hémicycle**

Session spéciale : la violence à l'encontre des femmes

<p>Modérateurs : Alain GROSJEAN (<i>Bonn & Schmitt</i>) Luxembourg</p> <p>Deidre DU BOIS (<i>Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira</i>) Luxembourg</p>	<p>9h00 - 9h50 / Panel 1 : Les violences sexuelles dans le contexte national et domestique : un fléau endémique Présentation de l'ouvrage collectif de l'UIA sur le statut des femmes et l'état de droit Débat sur la violence à l'égard des femmes mettant l'accent sur la Convention d'Istanbul</p> <p>Orateurs : Isabelle RIASSETTO (<i>Université du Luxembourg</i>) Luxembourg Michèle FEIDER (<i>Parquet Protection de la Jeunesse</i>) Luxembourg (invitée) Julie Prudence NIGNA SOMDA (<i>magistrat et ancien Ministre des Droits Humains du Burkina Faso</i>) Ouagadougou, Burkina Faso</p> <p>9h50 - 10h50 / Panel 2 : Les violences sexuelles dans les zones sensibles : viser l'impunité zéro Table ronde : comment parvenir à l'impunité zéro ? Justice transitionnelle ? Compétence universelle ? Autres solutions ?</p> <p>Orateurs : Michèle HIRSCH (<i>Hirsch & Vanhaelst</i>) Bruxelles, Belgique Fatou BENSOUA, <i>Procureur de la CPI</i>, Gambie (invitée)</p>
<p>Modérateurs : Marie-Paule GILLEN (<i>DSM</i>) Luxembourg</p> <p>François PRUM Bâtonnier sortant de Luxembourg (<i>Turk & Prum</i>) Luxembourg</p>	<p>Comment garantir l'état de droit, comment documenter les violences sexuelles / ne pas perdre les preuves pour les futures accusations pénales, et comment juger les coupables ?</p> <p>Orateur : Céline BARDET, <i>juriste et enquêtrice criminelle internationale spécialisée dans les crimes de guerre, la justice pénale internationale et la criminalité transfrontalière. Elle a fondé l'ONG française "We are NOT Weapons of War" pour lutter contre les violences sexuelles dans les zones de conflits.</i></p> <p>Ce sera l'occasion de faire connaître « Stand Speak Rise Up », une initiative de S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg et co-organisée par WWoW et la Fondation Mukwege pour mettre fin aux violences sexuelles dans les zones sensibles. Elle présentera Back Up, une plateforme web sécurisée et une application mobile créée par « We are NOT Weapons of War » et développée par Intech Lux pour permettre l'identification des victimes de violences sexuelles, faciliter leur accès aux services essentiels au niveau local et améliorer la coordination des professionnels sur le terrain.</p> <p>Établir des preuves de violences sexuelles dans les zones sensibles : l'utilisation de la technologie pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits et accélérer la justice Nicolas SANITAS (<i>InTech</i>) Luxembourg</p> <p>Établir des preuves de violences sexuelles dans les zones sensibles / Comment garantir la préservation des preuves pour de futures poursuites devant les tribunaux nationaux et internationaux ?</p> <p>Orateur : Julie GOFFIN (<i>Alter Égaux Avocats</i>) Bruxelles, Belgique</p> <p>Exploitation et abus sexuels dans le secteur de l'aide : la responsabilité des travailleurs humanitaires / soldats de la paix Orateur : Jacqui HUNT (<i>Director Europe office, Equality Now</i>) Londres, Royaume-Uni</p>
<p>Modérateurs : Valérie DUPONG, Vice-bâtonnière de Luxembourg (<i>Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira</i>) Luxembourg</p> <p>Manou HOSS (<i>Elvinger Hoss Prussen</i>) Luxembourg</p>	<p>11h15 - 12h30 / Panel 3 : Le rôle des avocats et des barreaux dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes</p> <p>Table ronde : Issouf BAADHIO, <i>Président de l'UIA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso (Cabinet Baadhio)</i>, Ouagadougou, Burkina Faso Stéphane BOONEN, <i>Ancien Bâtonnier de Bruxelles</i>, Bruxelles, Belgique Marie-Aimée PEYRON, <i>Bâtonnier de Paris</i>, Paris, France Françoise HECQUET (<i>PHPG</i>) Paris, France Nadine DOSSOU-SAKPONOU (<i>Cabinet Robert M. Dossou</i>) Cotonou, Bénin</p>

Mercredi 6 novembre / Journée « networking »

La journée d'ouverture du congrès annuel est l'occasion de retrouver vos confrères dans l'atmosphère particulièrement chaleureuse qui caractérise l'UIA !
L'Assemblée Générale, le cocktail « networking » et les forums linguistiques et régionaux auront lieu à l'ECCL.
La journée se poursuivra avec la cérémonie d'ouverture à la Philharmonie.

10H30 - 12H30 / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / SALLE C

Réunion réservée exclusivement aux membres de l'UIA

12H30 - 14H00 / COCKTAIL « NETWORKING » / FOYER C

14H00 - 15H30 / FORUM DES AVOCATS HISPANOPHONES / BRIEFING UK

Les différences entre le système de droit civil et la *common law*

- Le droit de propriété anglo-saxon : antécédents historiques, statuts et intérêts juridiques, rôle de l'Equity, terrains enregistrés et non enregistrés
- Trust ou fiducies
- La notion de disclosure dans la procédure de divorce anglaise
- Liquidation du régime économique matrimonial
- Comment mener un arbitrage (procédure écrite et oral/audience) sous la perspective anglo-saxonne et selon le droit civil

Président :

Jorge MARTÍ MORENO (*Uria Menéndez*) Valence, Espagne

Coordinateur :

Jenifer Valeria ALFARO BORGES (*Alphabeto Uruguay*) Montevideo, Uruguay

Orateurs :

Florentino CARREÑO VICENTE (*Cuatrecasas*) Madrid, Espagne

Javier GARCÍA OLMEDO (*Queen Mary University*) Londres, Royaume-Uni

Ana María KUDISCH CASTELLÓ (*Kudisch Abogados*) Mexico, Mexique

Carolina MARÍN PEDREÑO (*Dawson Cornwell*) Londres, Royaume-Uni

Isidro NIÑEROLA TORRES (*Dawson Cornwell*) Londres, Royaume-Uni

FORUM DES AVOCATS LUSOPHONES / BRIEFING PT

Le financement du développement et la position stratégique de la CPLP : Europe / Afrique / Amérique Latine / Asie

Coordinateur :

José Luís MOREIRA DA SILVA (*SRS Advogados*) Lisbonne, Portugal

FORUM DES AVOCATS FRANCOPHONES / BRIEFING FR

Coordinateur :

Françoise HECQUET (*SCP Preel Hecquet Payet-Godel*) Paris, France

FORUM DES AVOCATS DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE / BRIEFING DE

Coordinateur :

Mihai-Alexandru TANASESCU (*Tanasescu, Ispas & Asociatii Avocati*) Bucarest, Roumanie

15H30 - 17H00 / FORUM DES AVOCATS LATINO-AMÉRICAINS / BRIEFING UK

L'état de l'art de l'arbitrage en Amérique latine

À quelle fréquence l'arbitrage est-il utilisé en Amérique latine aux niveaux national et international ? Au niveau national, s'agit-il d'un règlement alternatif privé largement répandu ou utilisé uniquement dans des affaires commerciales importantes ? Qu'en est-il des chambres locales ? Sont-elles efficaces et d'un coût raisonnable ou trop coûteuses et d'un niveau médiocre ? Et qu'en est-il des décisions arbitrales internationales ? Sont-elles faciles à mettre en œuvre dans notre région ou des difficultés locales persistent-elles, en particulier lorsque les gouvernements nationaux sont concernés ?

Coordinateur :

Eduardo LORENZETTI MARQUES (*Studio Lorenzetti Marques*) Sao Paulo, Brésil

Orateurs :

Jenifer Valeria ALFARO BORGES (*Alphabeto Uruguay*) Montevideo, Uruguay

Alfredo David CAPRA (*Studio Lorenzetti Marques*) Sao Paulo, Brésil

Cesar CORONEL JONES (*Coronel & Pérez Abogados*) Guayaquil, Équateur

Jorge Luis INCHAUSTE (*Guevara & Gutiérrez S.C*) La Paz, Bolivie

Laurence KIFFER (*Teynier Pic*) Paris, France

Gabriel LIZAMA OLIGER (*Lexing Costa Rica*) San José, Costa Rica

FORUM DES AVOCATS ARABOPHONES / BRIEFING FR

L'indépendance de l'avocat

L'avocat doit être indépendant, mais qu'est-ce que l'indépendance ? Définir l'indépendance de l'avocat relève de la gageure car elle est à la fois un choix, une prérogative et un devoir.

Coordinateur :

Driss CHATER, *Président d'Honneur de l'UIA*, Fès, Maroc

FORUM DES AVOCATS AFRICAINS / BRIEFING DE

18H00 / CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU CONGRÈS / PHILHARMONIE

19H30 / COCKTAIL DE BIENVENUE / PHILHARMONIE

9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

■
Hémicycle

Thème principal 1
L'innovation et le droit : entre passion et raison

Droits de l'Homme

■
Salle D

Les nouveaux défis dans la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme

L'avocat, défenseur des droits de l'homme et protecteur des libertés fondamentales, se trouve de plus en plus confronté à de nouveaux défis qu'il doit surmonter afin d'accomplir effectivement sa mission. Dans cette perspective, nous examinerons les défis actuels concernant notamment :

- la protection contre la torture, les traitements inhumains et l'arbitraire dans la procédure pénale,
- l'accompagnement des victimes des violences domestiques, mais aussi des violences sur les réseaux sociaux,
- la protection contre les atteintes aux droits de la personne sur les lieux de travail.

Nous déterminerons, en conséquence, les moyens pratiques et efficaces de relever ces défis et nous analyserons l'évolution du rôle de l'avocat dans la sauvegarde des droits et libertés.

Arbitrage International

■
Salle E

Droit européen et arbitrage

La session portera sur le droit européen et l'arbitrage. Bien que l'arbitrage soit exclu de l'application des Règlements de Bruxelles, les relations entre le droit européen et l'arbitrage sont de plus en plus complexes. Les problématiques seront examinées tant au niveau de l'arbitrage commercial qu'au niveau de l'arbitrage d'investissement dans le cadre de deux panels distincts où seront abordés respectivement, d'une part les *antisuit injunctions* et l'application des dispositions impératives du droit européens et d'autre part, le nouveau mode de résolution des litiges d'investissements choisi par l'Europe, l'exécution des sentences intra européennes et la réforme de l'arbitrage d'investissement.

Droit de la Mode

■
Briefing FR



Répercussions de l'évolution récente de la législation de l'UE dans le secteur de la mode

L'UE a récemment adopté plusieurs règlements et directives qui ont eu des retombées directes dans le secteur de la mode. Citons par exemple le règlement sur le géoblocage qui a eu un effet direct sur l'e-commerce, de même que le RGPD pour les e-textiles, ou encore, entre autres, la directive sur le respect des droits de propriété intellectuelle qui a unifié le régime de propriété intellectuelle dans l'ensemble de l'UE. Ces nouveautés ont également modifié la façon dont les avocats conseillent leurs clients.

Défense Pénale Internationale

■
Briefing DE

Session en collaboration avec l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) avec la participation d'ASF Belgique

Les défis de la défense devant la Cour pénale internationale - questions pratiques

Mandat et rôle de l'ABCPI (Association du Barreau à la Cour pénale internationale) et état des dossiers devant la CPI.

Droit du Travail

■
Briefing UK

La diversité des genres et autres solutions de non-discrimination

Quels sont les problèmes de discrimination sexuelle et d'autres problèmes de discrimination qui se posent au cours du cycle de l'emploi ? Comment pouvons-nous changer notre approche de la diversité (et de la non-discrimination en général) de manière à garantir pleinement la diversité des sexes et la non-discrimination? Quelles solutions juridiques sont mises en œuvre dans nos juridictions (i) offres d'emploi non discriminatoires; (ii) protection contre le harcèlement; (iii) obligation de l'employeur de fournir des aménagements raisonnables, (iv) licenciement pendant la grossesse, (v) égalité de rémunération pour le travail de valeur égale (vi) liberté religieuse, etc.) ? Comment l'inspection du travail peut-elle détecter et combattre la discrimination au travail?

11h00 - 12h30

■
Retraite et Prévoyance

■
Briefing PT

Table ronde ouverte à tous sur le thème : « Quelle(s) retraite(s) pour les avocats ? »

Les régimes de retraite pour les avocats sont souvent différents d'un pays à un autre, mais en général, ces derniers ont réussi chaque fois à bâtir un système propre qui répond à leurs besoins et qui est donc spécifique.

C'est cette spécificité qui est aujourd'hui battue en brèche et qui est remise en cause dans de nombreux pays.

Après différents exposés qui illustreront cette diversité et la richesse de cette dernière, un grand débat doit avoir lieu au sein du Congrès de l'UIA à Luxembourg. Son objectif ? Montrer combien il est important que les Avocats soient maîtres de leur protection sociale et des choix qu'ils ont décidé de faire en matière de retraite.

Au final, parvenir à établir une motion de congrès montrant l'attachement des avocats à un régime spécifique de retraite serait une nouvelle fois l'expression de l'indépendance de la Profession.

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

ORATEURS

Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI
(*Elisabeth Zakharia Sioufi*) Beyrouth, Liban

Régis BERGONZI (*Étude Régis Bergonzi*) Monaco
Blanca CAVERO LACA (*Iriás Abogados*) Lima, Pérou
Carlos FATÁS MOSQUERA (*Aureo Abogados SLP*) Barcelone, Espagne
Martin KAMAKO (*Cabinet Kamako*) Douala, Cameroun
Anton LANA (*Studio Lana Lagostena Bassi*) Rome, Italie
Pierre-Ann LAUGERY (*LPG Avocats*) Neuilly-sur-Seine, France
Etienne LESAGE (*Lesage Avocats*) Paris, France
Paulo LINS E SILVA (*Paulo Lins e Silva Advogados*) Rio de Janeiro, Brésil
Carolina MARIN PEDREÑO (*Dawson Cornwell Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Pascal MAURER (*Keppeler & Associés*) Genève, Suisse
Patrick RIZZO (*Patrick Rizzo*) Nice, France

Laurence KIFFER
(*Teynier Pic*) Paris, France

Gilles CUNIBERTI (*Université du Luxembourg*) Luxembourg
Sophie LEMAIRE (*Université Paris Dauphine*) Paris, France
Paschalis PASCHALIDIS (*Shearman & Sterling*) Paris, France
Martin WIEBECKE (*Wiebecke*) Zurich, Suisse
Jane WILLEMS (*Willems Avocats*) Paris, France

Francisco Javier GARCÍA PÉREZ
(*Uriá Menéndez*) Barcelone, Espagne

Carlos BOSQUE (*European Investment Fund*) Luxembourg
Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni
Fabio MORETTI (*Moretti Burgio*) Milan, Italie
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Gianpaolo TODISCO (*TSCLEX Studio Legale*) Milan, Italie
Astrid WAGNER (*Arendt & Medernach*) Luxembourg
Joana WHYTE (*SRS Advogados*) Lisbonne, Portugal

Coordinateur :
Koen PLATTEAU
(*Simmons & Simmons LLP*) Bruxelles, Belgique

Julie GOFFIN
(*Alter Égax Avocats*) Bruxelles, Belgique

Dominic KENNEDY (*Directeur exécutif, ABCPI*) La Haye, Pays-Bas

Acácio PITA NEGRÃO
(*P.L.E.N. - Sociedade de Advogados*) Lisbonne, Portugal

Ulrich BAUMANN (*Corplegal*) Munich, Allemagne
Juliette DUVAL (*Spring Legal*) Paris, France
Mary-Daphné FISHELSON (*August Debouzy*) Paris, France
Claudio GOMARA DE OLIVEIRA (*Gomara de Oliveira, Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Kathleen HEYCOCK (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni
Matelda LO FIEGO (*Studio Legale Lo Fiego*) Milan, Italie
Massimo LUPI (*Lupi & Associati*) Milan, Italie
David MURPHY (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Bénédicte QUERENET-HAHN (*GGV Avocats à la Cour Rechtsanwältte*) Paris, France
Mark A. WATSON (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni

Pierre-Jacques CASTANET
(*In Extenso Avocats*) Paris, France

José María ANTRAS BADIA (*Bufete Antras Abogados Asociados*) Barcelone, Espagne
Daniel Mario BURKE (*Caja de Previsión Social Para Abogados de la Provincia de Buenos Aires*) La Plata, Argentine
Peter HARTMANN (*ABV e.V*) Berlin, Allemagne
Hartmut KILGER (*ABV e.V*) Berlin, Allemagne
Viviane SCHMITZBERGER HOFFER (*SCP Schmitzberger-Hoffer & Colette Avocats*) Metz, France

14H00 - 17H30

SESSION

THÈME

■
Hémicycle

Session spéciale sur les institutions et le droit européen

■
Salle E

Sénat International des Barreaux

Organisation Internationale
du Patrimoine

■
Briefing UK

Entreprises familiales

Cette séance bénéficiera de l'appui de la commission Droit de la Famille, avec des sujets concernant les deux commissions : protocole familial, questions juridiques et planification successorale, divorce, conséquences des décisions affectant la famille et l'entreprise, utilisation de trust.

Droit Immobilier

■
Briefing DE

Le numérique au service de la brique. En quoi consiste la Proptech ?

Depuis quelques années, le terme Proptech est sur toutes les lèvres. L'immobilier, en tant que marché et métier, a toujours été très réticent à l'innovation technologique, sauf quand il s'agissait de nouvelles techniques et solutions de construction. Aujourd'hui, l'axe est passé de la « brique » au « numérique » et il semble y avoir une tendance mondiale qui va au-delà de la construction pour atteindre les marchés du développement et de l'investissement de multiples façons et sous de nombreux angles, notamment l'emploi de la technologie pour automatiser divers processus, depuis la gestion des actifs jusqu'à la gestion des installations. Les avocats ne peuvent rester étrangers à la Proptech. C'est pourquoi nous vous proposons de vous joindre à notre séance, où nous inviterons des intervenants de marque du secteur à nous expliquer en quoi consiste la Proptech et à lancer un débat sur les répercussions qu'elle peut avoir dans notre activité.

Organisation
des Cabinets d'Avocats

■
Briefing FR

Comment augmenter les revenus des cabinets d'avocats dans un monde numérique incertain et extrêmement concurrentiel. Nouvelles tendances pour les modèles de rémunération des associés.

La commission Organisation des Cabinets d'Avocats analysera et débattrà les principaux défis stratégiques des cabinets d'avocats pour augmenter ses revenus dans un monde numérique incertain et extrêmement concurrentiel ainsi que les nouvelles tendances pour les modèles de rémunération des associés.

Droit Pénal

■
Salle D

Le droit au silence

Le droit au silence - le droit de l'accusé de refuser de répondre aux questions avant ou pendant un procès pénal - est un droit qui existe de longue date. Ceux qui défendent ce droit considèrent qu'il protège la présomption d'innocence alors que ceux qui le critiquent le considèrent comme un refuge pour les coupables.

Qu'entendons-nous aujourd'hui par le droit au silence ? Est-il encore utilisé et offre-t-il le même niveau de protection, y compris dans les enquêtes multi juridictionnelles ? Un certain nombre de juridictions ont trouvé les moyens d'éroder ce droit, que ce soit demander au juge de tirer une conclusion défavorable du silence d'un accusé ou par des statuts qui obligent un accusé à donner des informations, sous peine de sanction pénale s'il refuse.

Droit des Technologies de
l'Information

■
Briefing PT

Protection du savoir-faire et des secrets commerciaux - ce que l'avocat d'affaires doit savoir

Il est souvent demandé aux avocats d'affaires de rédiger ou de réviser des accords de non-divulgence (AND). Cette session fournira une mise à jour sur les dernières nouveautés en matière de protection des secrets commerciaux du point de vue du droit civil et de la common law. Nous analyserons les implications pratiques de la nouvelle directive européenne sur la protection des secrets commerciaux. Nous examinerons les « mesures raisonnables » nécessaires pour appliquer la protection du secret commercial au savoir-faire et aux informations de votre client, y compris les AND. Nous nous concentrerons sur les clauses types des AND, leurs avantages et inconvénients respectifs, et sur la manière de faire respecter une AND. Les intervenants partageront avec vous leur expérience pratique de longue date dans ce domaine du droit. Vous serez invités à participer activement à nos discussions.

14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

ORATEURS

Joana ALVES CARDOSO
(*JAC Lawyers*) Macao, SAR, Chine

Coordinateur :
Federico PRUS
(*Estudio Jurídico Dr. Prus*) Buenos Aires, Argentine

Muriel CADIOU (*Cadiou & Barbe Law Office*) Paris, France
Niamh GARVEY (*Mulon Associés*) Paris, France
Alfredo GUARINO (*Studio Legale Guarino*) Naples, Italie
Carmen OEHRI (*Gasser Partner Rechtsanwälte*) Vaduz, Liechtenstein
Andreas Otto KÜHNE (*BKL Fischer Kühne + Partner*) Bonn, Allemagne
Polyxeni TSITSONI (*P.K. Tsitsoni & Associates*) Athènes, Grèce

José Antonio PÉREZ BREVA
(*JAP*) Barcelone, Espagne

Laura CONDUIT (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni
Erwin HANSLIK (*Taylorwessing E/N/W/C Advokáti V.O.S.*) Prague, Rép. Tchèque
Sandra JACOBUS (*Ganfer & Shore LLP*) New York, NY, États-Unis
Kevin MILLER (*LegalSifter*) Pittsburg, PA, États-Unis
Steven J. SHORE (*Ganfer & Shore LLP*) New York, NY, États-Unis
Alessia SIALINO (*Studio Legale Sialino*) Udine, Italie
Avninder SINGH (*Cicero Chambers*) New Delhi, Inde
David SOLEY (*Bernstein, Shur, Sawyer & Nelson, P.A.*) Portland, ME, États-Unis
Herwig TEUFELSDORFER (*21st Real Estate GmbH*) Berlin, Allemagne

Tiago MARREIROS MOREIRA
(*Vieira de Almeida & Associados*) Lisbonne, Portugal

Martí ADROER (*Cuatrecasas*) Barcelone, Espagne
Ignacio CORBERA DALE (*Garrigues*) Londres, Royaume-Uni
Marc FYON (*Stibbe*) Bruxelles, Belgique
James GRENNAN (*A & L Goodbody*) Dublin, Irlande
Stephan KOENIG (*Openhoff & Partner*) Cologne, Allemagne
Malgorzata KRZYZOWSKA (*Aliant Krzyzowska*) Poznań, Pologne
Nicolas THIELTGEN (*Brucher Thieltgen & Partners*) Luxembourg

Maria CRONIN
(*Peters & Peters Solicitors LLP*) Londres, Royaume-Uni
David LEPIDI
(*Selarl Lepidi-Bril*) Paris, France

Régis BERGONZI (*Étude Régis Bergonzi*) Monaco
Morgan BONNEURE (*Hirsch & Vanhaelst*) Bruxelles, Belgique
Stephen L. DREYFUSS (*Helling Lindeman Goldstein & Siegal LLP*) Newark, NJ, États-Unis
Paulo FARINHA ALVES (*PLMJ Advogados*) Lisbonne, Portugal
Maria José JORDAN DÍAZ-RONCERO (*Lloret Gómez de Barreda Abogados*) Valence, Espagne
Vincent NIORE (*Niore Avocats*) Paris, France
Anges NZIGOU, Libreville, Gabon
Yvonne PIELES (*Vischer*) Bâle, Suisse
Sylvain SAVOLAINEN (*Mentha Avocats*) Genève, Suisse
David SCHNEIDER-ADDAE MENSAH (*Rechtsanwaltskanzlei Dsam*) Karlsruhe, Allemagne
Pauline WRIGHT (*PJ Donnellan & Co*) Gosford, Australie

Thomas KRITTER
(*Kleiner Rechtsanwälte*) Mannheim, Allemagne

Bruce LANDAY (*Landay, Leblang, Stern*) Boston, MA, États-Unis
Michael RAJKOWSKI (*Kleiner Rechtsanwälte*) Stuttgart, Allemagne
Mark A. REUTTER (*Walder Wyss Ltd*) Zurich, Suisse
Bradley RICHARDS (*Haynes and Boone LLP*) Londres, Royaume-Uni
Marcus SCHRIEFERS (*Heussen Rechtsanwaltsgesellschaft mbH*) Stuttgart, Allemagne

9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

■
Hémicycle

Thème principal 2 Entreprises et droits de l'homme

**Droit des Assurances /
Droit des Biotechnologies /
Droit Médical**

■
Salle D

Comment les innovations médicales et biologiques de rêve actuelles peuvent-elles provoquer des cauchemars à l'avenir dans le domaine du droit et des assurances ?

Rejoignez-nous pour débattre de la manière dont les innovations médicales et biotechnologiques actuelles occasionnent des cauchemars dans le domaine du droit, de l'assurance et de la propriété intellectuelle. Les intervenants discuteront des problèmes et examineront également des recommandations et des solutions juridiques.

**Droit des Contrats /
Droit International Privé
/ Droit des Transports /
Vente internationale
de Marchandises**

■
Salle E

Loi applicable aux transactions commerciales internationales

La législation en vigueur est l'une des premières préoccupations dans les transactions commerciales internationales et son choix, ou l'absence de choix approprié, peut entraîner un risque majeur lors de la rédaction d'un contrat. Les aspects à prendre en compte pour le choix de la loi lors de la rédaction d'un accord transnational sont loin d'être évidents. Les complications augmentent du fait qu'une transaction comprend ou peut comprendre des engagements contractuels, mais également des risques non contractuels. Où, comment et dans quelle mesure un choix pertinent de la loi peut atténuer les risques liés aux incertitudes entourant la loi applicable à une transaction ou à une chaîne d'opérations et d'opérations interdépendantes ? Ce sera l'un des thèmes centraux de cette séance conjointe. Le choix de la loi est également lié au choix de la juridiction ; l'un des principaux risques est, en ce sens, qu'un tribunal applique une législation nationale autre que la sienne. L'application de dispositions obligatoires étrangères pourrait également constituer un facteur de risque important.

Sur la base d'études de cas très pragmatiques présentées par des experts en matière de ventes internationales, de contrats internationaux et d'opérations de transport, nos réflexions sur le droit international privé aborderont ces points cruciaux en s'intéressant plus particulièrement aux tendances et aux principes actuels établis par les tribunaux nationaux et internationaux en la matière, dans le but de fournir une plateforme d'échange d'expériences entre tous les participants.

Investissements Étrangers

■
Briefing FR

Nouveaux véhicules pour l'investissement étranger : quelles sont les meilleures juridictions actuelles en ce qui concerne les questions de réglementation, les économies d'impôts et d'autres avantages, afin de mettre en place des structures d'entreprise pour l'investissement étranger ?

Nous sommes au Luxembourg, au cœur de l'Europe et très près de la Suisse, du Liechtenstein et des Pays-Bas... des juridictions traditionnellement liées à des holdings d'investissements étrangers visant à favoriser le secret, les économies d'impôts et le contournement des responsabilités. Ces juridictions ont également été l'objet de controverses récentes, de pressions internationales et même de scandales. De ce fait, mais aussi en raison de changements dans les législations internationales et nationales, ces structures d'entreprise ont beaucoup évolué (compromettant leur efficacité à bien des égards). Quel est leur situation actuelle ? Quels sont les avantages et les risques actuels de leurs structures ? Quelles sont les meilleures juridictions ? Cette séance bénéficiera de l'appui de la commission Droit Fiscal.

**Speed dating des cabinets
d'avocats**

■
Briefing DE

Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes. L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.

**Droit
de l'Union Européenne**

■
Briefing UK

Brexit - l'histoire sans fin

La décision du Royaume-Uni de quitter l'UE, qui devrait entrer en vigueur en 2019, sera l'un des événements majeurs affectant l'Europe cette année. Malgré les accords détaillés qui ont été négociés, de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'impact du Brexit sur les particuliers et les entreprises. Outre les aspects techniques liés au retrait du Royaume-Uni de l'UE, il existe également la question de la relation future entre le Royaume-Uni et l'UE, qui reste à définir.

Depuis le référendum de 2016, le Brexit est devenu un thème récurrent lors des congrès annuels de l'UIA. Invariablement, le sujet a donné lieu à des discussions animées sur un large éventail d'aspects juridiques. Ce ne sera pas différent cette année. Après un aperçu général du processus, du statut et des perspectives du Brexit, les experts examineront les effets du Brexit sur la situation des particuliers, des employés et des avocats, tant dans l'UE à 27 qu'au Royaume-Uni, ainsi que ses répercussions sur les entreprises en matière de contrats, de réglementations, de fiscalité, de droit de la propriété intellectuelle, etc.

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

ORATEURS

Christopher B. KENDE*(Cozen O'Connor)* New York, NY, États-Unis**Janice F. MULLIGAN***(Mulligan, Banham & Findley)* San Diego, CA, États-Unis**Wei SONG***(Law Institute - University of Science and Technology of China)*
Hefei, Chine**Milagros POAL MANRESA CANTARELL***(SinergiaDR)* Barcelone, Espagne**Paolo LOMBARDI***(Studio Legale Elexi)* Turin, Italie**Olaf HARTENSTEIN***(Arnecke Sibeth Dabelstein)* Hambourg, Allemagne**Jean-Paul VULLIÉTY***(Lalive)* Genève, Suisse**Francesca FERRARIO** *(Studio Legale Lupi & Associati)* Milan, Italie**Barbara J. GISLASON** *(Law Office of Barbara Gislason)* Fridley, MN, États-Unis**Françoise HECQUET** *(Preel Hecquet Payet-Godel)* Paris, France**Supermann N'GANN** *(Cabinet S. N'Gann & Partners)* Yaoundé, Cameroun**Eliana SILVA DE MORAES** *(Silva de Moraes Advogados Associados)* Sao Paulo, Brésil**Shigeki TAKAHASHI** *(Hamani-Takahashi Law Offices)* Tokyo, Japon**Jinjin WANG** *(University of Science and Technology of China)* Anhui, Chine**Fabio BORTOLOTTI** *(Buffa Bortolotti & Mathis)* Turin, Italie**Fernando DE LA MATA** *(Cortes Abogados)* Barcelone, Espagne**Aimery DE SCHOUTHEETE** *(Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick)* Bruxelles, Belgique**Béatrice FAVAREL** *(Favarel & Associés)* Marseille, France**Jessica FEI** *(Herbert Smith Freehills LLP)* Beijing, Chine**Yoshihisa HAYAKAWA** *(Uryu & Itoga)* Tokyo, Japon**Julien LECAT** *(Bignon Lebray)* Aix-en-Provence, France**Clara MARA-MARHUENDA** *(Arendt & Medernach)* Luxembourg**Vincenzo NAPPI** *(Studio Legale Vincenzo Nappi)* Naples, Italie**Alberto PASINO** *(Studio Legale Zunarelli e Associati)* Trieste, Italie**Burghard PILTZ** *(Ahlers & Vogel)* Hambourg, Allemagne**Francisco RAMOS ROMEU** *(Ramos & Arroyo Abogados)* Barcelone, Espagne**Stephen SIDKIN** *(Fox Williams LLP)* Londres, Royaume-Uni**Wim VAN HEMELEEN** *(Bettens de Cocker van Hemelen)* Anvers, Belgique**Martin WIEBECKE** *(Anwaltsbüro Wiebecke)* Kuesnacht, Suisse**Eduardo LORENZETTI MARQUES***(Studio Lorenzetti Marques)* Sao Paulo, Brésil**Eric ALVES DE SOUZA** *(Bory & Associés Avocats)* Genève, Suisse**Hernán ANDRADA** *(Basilico, Santuario & Andrada)* Buenos Aires, Argentine**Jean-Jacques BATAILLON** *(Étude Bataillon)* Paris, France**Atul DUA** *(Advaita Legal)* New Delhi, Inde**Guilherme FUMWATHU** *(FG - Associados)* Luanda, Angola**Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ** *(Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados)*
Guadalajara, Mexique**Motoyasu HIROSE** *(Uryu & Itoga)* Tokyo, Japon**Daniel LEHMANN** *(Baer & Karrer AG)* Zurich, Suisse**Tiago MARREIROS MOREIRA** *(Vieira de Almeida & Associados)* Lisbonne, Portugal**Marilyn McKEEVER** *(New Quadrant Partners)* Londres, Royaume-Uni**Lourdes PÉREZ-LUQUE** *(Ventura Garcés & López-Ibor Abogados)* Madrid, Espagne**Coordinateurs :****Urquiola DE PALACIO***(Palacio y Asociados, Abogados)* Madrid, Espagne**Fred KAN***(Fred Kan & Co)* Hong Kong, SAR, Chine**Florentino CARREÑO VICENTE***(Cuatrecasas)* Madrid, Espagne**Coordinateur :****Koen PLATTEAU***(Simmons & Simmons LLP)* Bruxelles, Belgique**Christina BLACKLAWS** *(The Law Society of England and Wales)* Londres, Royaume-Uni**Ignacio CORBERA DALE** *(Garrigues)* Londres, Royaume-Uni**Anne FRÉCHETTE-KERBRAT** *(Fidal)* Paris, France**Kathleen HEYCOCK** *(Farrer & Co)* Londres, Royaume-Uni**Gavin LLEWELLYN** *(Stone King LLP)* Londres, Royaume-Uni**Stephen SIDKIN** *(Fox Williams LLP)* Londres, Royaume-Uni**Matthew WILLS** *(Laura Devine Immigration Law)* Londres, Royaume-Uni

9H00 - 12H30	THÈME
SESSION	
<p>9h00 - 10h30</p> <p>■</p> <p>Droit de l'Art</p> <p>■</p> <p>Briefing PT</p>	<p>Art et innovation</p> <p>L'avènement de technologies révolutionnaires telles que l'IA, les réseaux de neurones, la blockchain, les contrats intelligents – pour n'en citer que quelques-uns – a des répercussions substantielles sur la manière dont l'art est créé, distribué et collectionné.</p> <p>De nombreux artistes créent aujourd'hui des œuvres artistiques avec l'aide ou par le biais de réseaux d'intelligence artificielle et de réseaux de neurones : après les premières expériences de Mario Klingemann avec les algorithmes, nous sommes plus récemment passés à l'utilisation de plusieurs types de réseaux de neurones (par exemple, les réseaux de neurones convolutionnels et les réseaux antagonistes génératifs ou créatifs), soulevant tous des questions entièrement nouvelles sur le droit d'auteur et la paternité des œuvres. Sans oublier d'autres projets encore plus ambitieux impliquant des blockchains et des contrats intelligents dans la création et l'(auto-)reproduction d'œuvres d'art.</p> <p>De plus, la distribution et le commerce des œuvres d'art se font désormais par le biais de nouveaux systèmes numériques de distribution d'œuvres via des plateformes alimentées par des chaînes de blocs, qui permettent de créer ce que l'on appelle la « rareté artificielle » du contenu numérique, ou des plateformes intégrant même des moyens novateurs de redistribuer le produit de chaque vente ultérieure d'une œuvre numérique entre l'artiste, le collectionneur et la plateforme numérique. On peut également citer les crypto-monnaies basées sur l'art et les premières expériences de « tokénisation » d'œuvres d'art à travers la blockchain, pour les rendre accessibles (de façon partagée) à un plus grand nombre de collectionneurs.</p> <p>Enfin, il convient de mentionner l'utilisation des nouvelles technologies pour certifier ou évaluer l'authenticité des œuvres d'art, pour retrouver des œuvres pillées, pour deviner quelles œuvres peuvent intéresser un collectionneur ou pour documenter et gérer de grandes collections.</p> <p>Nos panélistes partageront leurs expériences dans ces différents domaines, révélant le nombre impressionnant d'innovations qui bouleversent le monde et le marché de l'art, liés aux mêmes pratiques depuis des siècles.</p>
<p>11h00 - 12h30</p> <p>■</p> <p>Droit de la Faillite</p> <p>■</p> <p>Briefing PT</p>	<p>La procédure d'insolvabilité par rapport aux obligations contractuelles et à l'annulation de l'hypothèque</p>
<p>14H00 - 17H30</p>	
<p>14h00 - 16h30</p> <p>■</p> <p>Défense de la Défense</p> <p>■</p> <p>Hémicycle</p>	<p>La liberté d'expression des avocats</p>
<p>Droit Bancaire et Financier / Start-ups & Capital Risque</p> <p>■</p> <p>Salle D</p>	<p>Financement durable</p> <p>Cette session conjointe des commissions Droit Bancaire et Financier et Start-ups & Capital-risque analysera les questions d'investissements durables et responsables auxquelles sont confrontées les entreprises et les institutions financières dans différentes juridictions, avec un accent particulier sur trois axes différents : (i) le financement des entreprises, (ii) la gestion des actifs et (iii) les start-ups et le capital-risque.</p> <p>La session sera divisée en 3 tables rondes d'une heure chacune, se concentrant sur les différentes industries. Après une introduction d'un expert de l'industrie couvrant les principaux défis auxquels cette industrie est confrontée en matière d'investissements, intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, les intervenants répondront aux diverses questions du modérateur en ce qui concerne les défis juridiques, réglementaires et de droit non contraignant (« soft law ») auxquels les sociétés émettrices et les institutions financières font face dans différentes juridictions.</p>
<p>Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports / Vente internationale de Marchandises</p> <p>■</p> <p>Salle E</p>	<p>Loi applicable aux transactions commerciales internationales</p> <p>La législation en vigueur est l'une des premières préoccupations dans les transactions commerciales internationales et son choix, ou l'absence de choix approprié, peut entraîner un risque majeur lors de la rédaction d'un contrat. Les aspects à prendre en compte pour le choix de la loi lors de la rédaction d'un accord transnational sont loin d'être évidents. Les complications augmentent du fait qu'une transaction comprend ou peut comprendre des engagements contractuels, mais également des risques non contractuels. Où, comment et dans quelle mesure un choix pertinent de la loi peut atténuer les risques liés aux incertitudes entourant la loi applicable à une transaction ou à une chaîne d'opérations et d'obligations interdépendantes ? Ce sera l'un des thèmes centraux de cette séance conjointe. Le choix de la loi est également lié au choix de la juridiction ; l'un des principaux risques est, en ce sens, qu'un tribunal applique une législation nationale autre que la sienne. L'application de dispositions obligatoires étrangères pourrait également constituer un facteur de risque important.</p> <p>Sur la base d'études de cas très pragmatiques présentées par des experts en matière de ventes internationales, de contrats internationaux et d'opérations de transport, nos réflexions sur le droit international privé aborderont ces points cruciaux en s'intéressant plus particulièrement aux tendances et aux principes actuels établis par les tribunaux nationaux et internationaux en la matière, dans le but de fournir une plateforme d'échange d'expériences entre tous les participants.</p>

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Claudia VON SELLE*(Zschunke Avocats / Rechtsanwälte)* Berlin, Allemagne

ORATEURS

Sara BYSTRÖM *(Cabinet Byström)* Paris, France**Fabio MORETTI** *(Moretti Burgio)* Milan, Italie**Emmanuel PIERRAT** *(Pierrat & de Seze)* Paris, France**Gert-Jan VAN DEN BERGH** *(Bergh Stoop & Sanders Advocaten)* Amsterdam, Pays-Bas**Anna VILADAS JENÉ** *(Roca Junyent)* Barcelone, Espagne**Álvaro GASULL TORT***(Roca Junyent)* Barcelone, Espagne

14H00 - 17H30

Olivier NICOD *(Gross & Associés)* Lausanne, Suisse**Paulo BANDEIRA** *(SRS Advogados)* Lisbonne, Portugal**Barbara BANDIERA** *(Studio Legale RCCD)* Milan, Italie**Ana BEN VÁZQUEZ** *(Prol & Asociados)* Madrid, Espagne**Travis GERING** *(Wuersch & Gering LLP)* New York, NY, États-Unis**Thomas GOOSSENS** *(Bianchi Schwald)* Genève, Suisse**Silvestre TANDEAU DE MARSAC** *(FTMS Avocats)* Paris, France**Yonca Fatma YÜCEL** *(Banking Regulation and Supervision Agency)* Ankara, Turquie**Milagros POAL MANRESA CANTARELL***(SinergiaDR)* Barcelone, Espagne**Paolo LOMBARDI***(Studio Legale Elexi)* Turin, Italie**Olaf HARTENSTEIN***(Arnecke Sibeth Dabelstein)* Hambourg, Allemagne**Jean-Paul VULLIÉTY***(Lalive)* Genève, Suisse**Fabio BORTOLOTTI** *(Buffa Bortolotti & Mathis)* Turin, Italie**Fernando DE LA MATA** *(Cortes Abogados)* Barcelone, Espagne**Aimery DE SCHOUTHEETE** *(Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick)* Bruxelles, Belgique**Béatrice FAVAREL** *(Favarel & Associés)* Marseille, France**Jessica FEI** *(Herbert Smith Freehills LLP)* Beijing, Chine**Yoshihisa HAYAKAWA** *(Uryu & Itoga)* Tokyo, Japon**Julien LECAT** *(Bignon Lebray)* Aix-en-Provence, France**Clara MARA-MARHUENDA** *(Arendt & Medernach)* Luxembourg**Vincenzo NAPPI** *(Studio Legale Vincenzo Nappi)* Naples, Italie**Alberto PASINO** *(Studio Legale Zunarelli e Associati)* Trieste, Italie**Burghard PILTZ** *(Ahlers & Vogel)* Hambourg, Allemagne**Francisco RAMOS ROMEU** *(Ramos & Arroyo Abogados)* Barcelone, Espagne**Stephen SIDKIN** *(Fox Williams LLP)* Londres, Royaume-Uni**Wim VAN HEMELEN** *(Bettens de Cocker van Hemelen)* Anvers, Belgique**Martin WIEBECKE** *(Anwaltsbüro Wiebecke)* Kuesnacht, Suisse

14H00 - 17H30

SESSION

THÈME

14h00 - 15h30

■
Avenir de l'Avocat■
Briefing FR**La transversalité des droits de l'homme dans l'exercice de la profession d'avocat**

Les systèmes juridiques tant de droit continental que de common law subissent des mutations fondamentales qui compromettent leur fondement raisonnable, un élément fondamental de leur légitimité matérielle.

Dans les systèmes continentaux, la prolifération excessive de normes compromet la cohérence du système en tant que « qu'ordre juridique », c'est-à-dire en tant que cadre structuré par des règles logiques et des catégories stables et générales. Dans un autre sens, le système de *common law* a évolué vers l'adoption de lois qui transmutent le sens des conventions constitutionnelles, qui constituaient des solutions *ad hoc*, et qui modifient le rôle des tribunaux. Les droits de l'homme, au contraire, sont de plus en plus compris comme un système normatif structuré par des constructions interprétatives et des critères herméneutiques qui les régissent comme un tout. Les tests d'égalité, de non-discrimination, de contenu minimal, de limites, de conflit, constituent des paramètres d'interprétation d'utilisation quotidienne par les avocats. Chaque défense du justiciable s'articule autour de la pondération des droits « d'action » et des droits de « résistance » dans une situation juridique concrète. Le caractère raisonnable d'une situation juridique spécifique est de plus en plus construit à partir de l'herméneutique des droits de l'homme subjectifs et de moins en moins à partir du caractère raisonnable du système.

16h00 - 17h30

■
Droit Alimentaire■
Briefing FR**La protection des droits de propriété industrielle dans le secteur agroalimentaire**

La production et la commercialisation de produits agroalimentaires de qualité a connu un développement notable ces dernières années grâce à plusieurs facteurs. En particulier, les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité des aliments, aussi bien pour des raisons de santé que de plaisir. De ce fait, ils choisissent les produits de façon consciencieuse, en tenant compte notamment de leur origine.

Les producteurs visent à démarquer leurs produits et à leur apporter une touche distinctive en termes de qualité, notamment en investissant dans les marques et en promouvant le système des appellations d'origine. Mais ce n'est pas leur seul objectif : ils veulent également protéger leurs secrets industriels (comprenant leurs recettes spécifiques ou leur savoir-faire) et leurs brevets industriels, concernant par exemple des variétés végétales génétiquement modifiées.

À leur tour, les consommateurs exigent des garanties en matière d'origine et de qualité des produits.

Cette séance de travail porte sur l'analyse et la gestion efficace des problèmes liés à la protection des droits de propriété industrielle des clients qui produisent et/ou commercialisent des produits de qualité. Nous examinerons également les instruments dont disposent les consommateurs afin de ne pas être induits en erreur.

Droit de l'Immigration et
Nationalité■
Briefing DE**Est-il nécessaire de restreindre la libre circulation ?**

Alors que l'attention est portée sur la crise migratoire, des structures politiques sont mises en place dans toutes les grandes régions du monde permettant la libre circulation des personnes et le libre-échange. En effet, l'UE a créé l'Espace Schengen, l'Amérique du Nord, l'ALENA, et l'Amérique du Sud, le MERCOSUR.

L'ouverture des frontières se traduit ainsi par une augmentation de la mobilité internationale et a permis notamment de remédier aux besoins de mains d'œuvre dans certains États. Selon une récente étude du cabinet d'audit PwC, les mutations professionnelles à l'international ont déjà enregistré une croissance record de 25% au cours de ces dix dernières années.

Ce contexte d'ouverture des marchés et de mobilité de la main d'œuvre n'est néanmoins pas sans risque : les pays qui supportent des coûts salariaux élevés peuvent voir leur production concurrencée par des produits identiques moins chers, car fabriqués à meilleurs coûts. Cette situation a créé de nombreuses délocalisations, menaçant ainsi parfois l'emploi dans les pays à coûts salariaux élevés.

Aux États-Unis, pourtant traditionnellement modèle de libéralisme, le Président Donald Trump ne cesse d'ailleurs de fustiger les entreprises américaines qui décident de délocaliser leurs activités, allant jusqu'à les menacer de sanctions. De l'autre côté de l'Atlantique, le peuple britannique a voté en faveur du Brexit en particulier en raison de la restriction de la main d'œuvre étrangère qui s'ensuivra lors la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE.

Dans ce cadre, l'objectif de notre session sera de débattre notamment de l'impact de la libre circulation des personnes sur le développement économique des pays, mais également des risques de sous-enchère salariale et sociale inhérents à une telle liberté.

Jeunes Avocats

■
Briefing UK**Les défis des avocats exerçant seuls et des cabinets d'avocats de taille moyenne**

i. Convention d'honoraires avec une provision : le droit du client de dessaisir son avocat vs le droit de l'avocat de mettre fin à son mandat

ii. Sécurité des données et risques d'atteinte à la réputation : des difficultés qui peuvent nuire à un cabinet

iii. Bien-être : stratégies pour faire face aux exigences auxquelles sont confrontés les jeunes avocats aujourd'hui.

Droit de la Robotique

■
Briefing PT

La cohabitation homme-machine, qu'elle se situe dans le monde numérique ou qu'elle prenne ancrage dans le monde physique, soulève, partout dans le monde, des problématiques similaires. Fondamentalement, c'est la place de l'individu dans les interactions sociales et les processus de décisions qui paraît constituer le défi le plus prégnant. En matière médicale, de justice, de logistique, de mobilité, l'autonomie des robots et l'émergence de systèmes prédictifs redistribuent les cartes des règles sociales. « Garder la main », « faire prévaloir les droits fondamentaux », « respecter la liberté individuelle », tels sont des défis que le progrès technologique impose de relever.

Sur le terrain de la production artistique et dans une perspective aussi symbolique, le statut des machines autonomes (et demain « intelligentes ») devient une question centrale à laquelle aucun système juridique ne semble pouvoir échapper. L'évolution du droit, à l'échelle internationale, montre que la notion de personne juridique gagne en plasticité, ce qui rend possible d'interroger la place de la machine dans la hiérarchie de l'existence juridique.

14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Urquiola DE PALACIO*(Palacio y Asociados, Abogados)* Madrid, Espagne**Stefano DINDO***(Dindo, Zorzi e Avvocati)* Vérone, Italie**Rayan HOUDROUGE***(Lenz & Staehelin)* Genève, Suisse**Ángel SÁNCHEZ FREIRE***(Araoz & Rueda)* Madrid, Espagne**Alain BENSOUSSAN***(Alain Bensoussan Avocats Lexing)* Paris, France

ORATEURS

Jenifer Valeria ALFARO BORGES *(Alphabeta Uruguay)* Montevideo, Uruguay**César CORONEL JONES** *(Coronel & Pérez, Abogados)* Guayaquil, Équateur**Ángela DÍAZ-BASTIEN VARGAS-ZÚÑIGA** *(Ernesto Díaz-Bastien & Asociados)* Madrid, Espagne**Aboubacar FALL** *(AF Legal)* Dakar, Sénégal**Avninder SINGH** *(Cicero Chambers)* New Delhi, Inde**Carlo F. RAMIREZ** *(Reese LLP)* New York, NY, États-Unis**Diego SALUZZO** *(Grande Stevens Studio Legale)* Turin, Italie**Enrica SENINI** *(Studio Legale Senini)* Brescia, Italie**George AKST** *(Akst & Akst)* New York, NY, États-Unis**Nikolaos ARGYRIOU** *(Lawgreece)* Thessalonique, Grèce**Jacqueline Rose BART** *(Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors)*
Toronto, Canada**Clayton E. CARTWRIGHT JR** *(The Cartwright Law Firm LLC)*

Columbus, GA, États-Unis

Emmanuel DAOUD *(Aarpi Vigo)* Paris, France**Inge EGGEN-TE PAS** *(Kroes Advocaten Immigration Lawyers)* Amsterdam, Pays-Bas**Andreea HAULBERT** *(Karl Waheed Avocats)* Paris, France**Hervé LINDER** *(Ernst & Linder LLC)* New York, NY, États-Unis**Saurabh MISRA** *(Saurabh Misra & Associates)* Mumbai, Inde**Adrián OJEDA CUEVAS** *(Ojeda y Asociados)* Mexico, Mexique**Mohamed RACHIDI** *(Cabinet de me Rachidi)* Casablanca, Maroc**Marc-André SEGUIN** *(Exeo Attorneys)* Montreal, Canada**Ben SHELDRIK** *(Magrath LLP Solicitors)* Londres, Royaume-Uni**Olufemi SUNMONU** *(Aliant Qais Conrad Laureate)* Lagos, Nigeria**Matthew WILLS** *(Laura Devine Immigration Law)* Londres, Royaume-Uni**Marc BERNA** *(Arendt & Medernach)* Luxembourg**Béangère DIOT** *(Cadiou & Barbe Law Office)* Paris, France**Veronica DINDO** *(LawLab Studio Legale)* Vérone, Italie**Daniela HORVITZ LENNON** *(Horvitz y Compañía Limitada)* Santiago, Chili**Gerard JAMES** *(William Fry)* Dublin, Irlande**Lawrence PANG** *(Hong Kong Bar Association)* Hong Kong, SAR, Chine**Thomas RUDKIN** *(Farrer & Co)* Londres, Royaume-Uni

9H00 - 12H30	
SESSION	THÈME
<p>■ <i>Hémicycle</i></p>	<p>Session spéciale La violence à l'encontre des femmes</p>
<p>9h00 - 10h30 ■ Entreprises et Droits de l'Homme / Droit de l'Environnement et du Développement Durable ■ Salle D</p>	<p>Cette année peut être considérée importante pour les droits de l'homme. Qu'il s'agisse des manifestations étudiantes dans le monde entier, du discours de la jeune Greta Thunberg face aux politiciens ou de la décision de la Cour suprême du Royaume-Uni dans l'affaire <i>Vendata Resources plc</i> contre <i>Lungowe</i>, il ne fait aucun doute que les droits de l'homme ont pris une place centrale dans le discours global. Le débat est axé dans une large mesure sur le fait que les États et les entreprises ne respectent pas leurs obligations en matière de droits de l'homme et de droit de l'environnement. Cela représente un pas en avant pour les activistes, mais quel est l'impact sur les entreprises et les gouvernements ?</p> <p>La protection des droits de l'homme et de l'environnement est prévue dans une série de traités internationaux. Ceux-ci ont été en grande partie négociés sous les auspices des Nations Unies ou à l'échelle régionale. Malgré l'existence d'accords internationaux, des problèmes se posent dans le cadre de la mise en œuvre nationale. L'évolution de la jurisprudence a conduit à la reconnaissance de droits tels que l'accès à la nourriture, à l'eau, à la terre et à l'air pur. Les activistes et les avocats ne cessent de trouver de nouveaux moyens de renforcer le respect de ces règles par les États et les entreprises. Cependant, la persistance des litiges suggère un déficit en matière de responsabilité. Comment les gouvernements et les entreprises peuvent-ils œuvrer à l'élaboration de meilleurs systèmes de conformité afin d'éviter des litiges souvent complexes et coûteux ? Quels sont les risques s'ils ne le font pas ? Comment les victimes de violations des droits de l'homme et du droit de l'environnement peuvent-elles surmonter ce déficit de responsabilité ?</p>
<p>Droit de la Concurrence / Droit et Pratique du Contentieux / Propriété Intellectuelle ■ Salle E</p>	<p>Faire des affaires au XXI^e siècle: contentieux de la propriété intellectuelle et droit de la concurrence</p> <p>Le monde du XXI^e siècle est un endroit plus petit mais de plus en plus complexe pour faire des affaires, car de nouveaux modèles commerciaux innovants défient l'ordre établi. Les tactiques commerciales modernes reposent sur un réseau complexe de droits et d'obligations contradictoires, allant des droits de propriété intellectuelle aux droits contractuels, aux délits et aux lois réglementaires. La concurrence devenant de plus en plus féroce, les entreprises tentent de trouver des moyens de renforcer leurs marques et de protéger leurs créations, pas toujours par des moyens légitimes. La sécurisation et le respect des droits de propriété intellectuelle ainsi que la négociation et le respect des réseaux de distribution sélectifs et d'autres contrats restrictifs conçus pour protéger l'identité, l'intégrité et la part de marché des marques sont au cœur des préoccupations des entreprises qui souhaitent préserver leur exclusivité. Elles sont souvent confrontées à de lourds litiges transfrontaliers impliquant des droits multi-juridictionnels et des litiges sur les tribunaux compétents, ainsi que le problème de la contrefaçon et du piratage. Il y a ensuite les entreprises dont le rôle est de faire respecter mais non d'exploiter les droits de propriété intellectuelle, les « trolls des brevets », qui constituent une menace réelle pour les entreprises légitimes qui font progresser notre société mondiale. Les avocats des commissions Propriété Intellectuelle, Droit et Pratique du Contentieux et Droit de la Concurrence unissent leurs forces pour s'attaquer à certains problèmes et proposer des solutions aux défis quotidiens auxquels sont confrontées les entreprises pour la mise sur le marché de leurs produits et services dans le monde des affaires moderne.</p>
<p>Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique ■ Briefing FR</p>	<p>La protection des données est désormais un sujet de société dont les enjeux et les défis sont traités bien au-delà de la sphère juridique. En Europe, le sujet est devenu politique et un enjeu de prééminence du droit de l'UE, la protection des données personnelles des citoyens et résidents européens ayant donné lieu à un écosystème de régulation sophistiqué qui a l'ambition de devenir un standard de protection. Un certain nombre de pays ont ainsi décidé, conjointement ou dans le sillage de l'Union européenne, de renforcer leur système de protection en imposant mécaniquement aux entreprises des obligations techniques et organisationnelles lourdes. Sous d'autres latitudes, la donnée est d'abord et avant tout un actif qu'il faut valoriser et une manne nécessaire à l'entraînement des algorithmes de <i>machine learning</i> dont on sait à quel point ils peuvent être datavores. Reste qu'il faut créer les conditions pour que ces différentes conceptions puissent cohabiter dans le respect des systèmes de régulation non harmonisés entre eux. Ainsi, au-delà des spécificités locales et domestiques, un certain nombre de questions restent transverses : e.g. la place du consentement, l'applicabilité territoriale de <i>Binding Corporate Rules</i>, la gestion des flux de données transfrontaliers. Enfin, les autorités de régulation et les juridictions ont rendu leurs premières décisions, lesquelles permettent de mieux quantifier le risque réel et de préciser les politiques de compliance.</p>
<p>Droit Fiscal ■ Briefing DE</p>	<p>La fiscalisation de l'univers numérique</p> <p>La numérisation change le monde, notamment dans le domaine des impôts. Dans l'univers numérique, il est facile pour les multinationales de réduire leur charge fiscale en deçà des niveaux acceptables. Toute tentative de contrer des sociétés spéciales ou des situations commerciales particulières semble échouer. L'introduction de règles spécifiques pour les sociétés Internet semble être difficile, voire impossible, dans la mesure où la distinction entre l'« ancien » et le « nouveau » monde disparaît. De nouvelles règles pourraient donc devenir nécessaires pour la fiscalité internationale. Cette session expliquera le concept de base actuel de la fiscalité internationale des entreprises, les idées actuellement débattues et le contexte politique et économique des points de vue respectifs.</p>
<p>9h00 - 10h30 ■ Droit Administratif et Réglementaire ■ Briefing PT</p>	<p>Contentieux des marchés publics : l'état de l'art</p> <p>Les marchés publics et les services publics constituent un domaine d'expertise très important pour tous les pays du monde. Chaque fois que les États, les régions, les municipalités et d'autres organismes publics doivent acquérir des services ou des biens, sous-traiter des travaux de génie civil ou encore attribuer des accords de concession, les dispositions légales applicables au secteur public et aux services publics doivent être respectées. La concurrence dans ce domaine étant très intense, les litiges sont assez courants.</p>



9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

ORATEURS

Samantha DAVIES,
Londres, Royaume-Uni
Carlos DE MIGUEL PERALES
(*Uriá Menéndez*) Madrid, Espagne

Louis COFFLARD (*Cofflard Avocat / Les Amis de la Terre*) Paris, France
Monica FERIA-TINTA (*Lauterpacht Centre for International Law, University of Cambridge*) Royaume-Uni
Jan VAN DE VENIS (*JustLaw*) Amsterdam, Pays-Bas

Gavin LLEWELLYN
(*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni
Robert J. CALDWELL
(*Kolesar & Leatham*) Las Vegas, NV, États-Unis
Martin André DITTMER
(*Gorrissen Federspiel*) Copenhague, Danemark

Alain CLERY (*Clery Devernay Avocats*) Paris, France
Marita DARGALLO (*Buigas*) Barcelone, Espagne
Ian DE FREITAS (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni
Florian NEUMAYR (*bpv Hügel Rechtsanwälte GmbH*) Vienne, Autriche

Jérémy BENSOUSSAN
(*Alain Bensoussan Avocats Lexing*) Paris, France

Alexander PUPETER
(*Blomberg*) Munich, Allemagne

Martí ADROER (*Cuatrecasas*) Barcelone, Espagne
Jean-Jacques BATAILLON (*Bataillon & Associés*) Paris, France
Ouri BELMIN (*Tirard, Naudin société d'avocats*) Paris, France
Riccardo Giorgio CAJOLA (*Cajola & Associati*) Milan, Italie
Vito D'AMBRA (*D'Ambra e Associati*) Milan, Italie
Kevin DINGLI (*Dingli & Dingli*) La Vallette, Malte
Peter FEYL (*Schönherr Rechtsanwälte GmbH*) Vienne, Autriche
Beatriz GARCIA (*GB Avocats*) Luxembourg
Alan JESSUP (*Piper Alderman Lawyers*) Sydney, Australie
Sławomir LUCZAK (*Soltysinski Kawecki & Szlezak*) Varsovie, Pologne
Boubacar OUMAROU (*SCPA B.N.I*) Niamey, Niger
Arturo PUEBLITA FERNÁNDEZ (*Pueblita Abogados, S.C.*) Mexico, Mexique
Russell TROCANO (*Russell P. Trocano and Associates*) Ridgewood, NJ, États-Unis

Pedro MELO
(*Miranda & Associates*) Lisbonne, Portugal

Gabriel BLESER (*Moyse & Bleser Avocats à La Cour*) Luxembourg
Marco MARIANI (*Studio Legale Associato Catta Mariani*) Florence, Italie
Claude NICATI (*Étude Nvb - Nicati, Vara & Bigler*) Neuchâtel, Suisse
Rosa Isabel PEÑA SASTRE (*Roca Junyent*) Barcelone, Espagne
Lucas SANT'ANNA (*Machado Meyer Advogados*) Sao Paulo, Brésil

9H00 - 12H30	
SESSION	THÈME
<p>11h00 - 12h30</p> <p>■</p> <p>UIA-AIJA</p> <p>■</p> <p>Briefing PT</p>	<p>La durabilité des entreprises</p>
<p>UIA-ABA</p> <p>■</p> <p>Briefing UK</p>	<p>Avocats privés, intérêt public et responsabilité sociale des entreprises</p> <p>Depuis l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises en 2014, la responsabilité sociale des entreprises a entamé une transition du droit souple vers le droit contraignant. Elle demeure un aspect important des obligations éthiques des avocats, tenus de conseiller correctement leurs clients en matière de respect des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement. Ce programme sera divisé en deux parties. La première partie sera consacrée aux questions liées au droit des contrats, y compris les contrats de la chaîne d'approvisionnement. Le panel discutera des meilleures pratiques, en particulier des ressources dont disposent les avocats privés, et donnera une vue d'ensemble des régimes législatifs actuels qui imposent des obligations pénales et/ou des exigences de divulgation et de déclaration. La deuxième partie sera axée sur les cinq années écoulées depuis l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies et sur la façon dont les pays commencent à adopter des mesures de divulgation et des exigences plus strictes pour obliger les sociétés privées à respecter les droits de l'homme dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Trois aspects seront abordés dans cette partie : définir et distinguer la responsabilité sociale des entreprises, définir la responsabilité professionnelle et les obligations éthiques de l'avocat et déterminer le lien entre la responsabilité sociale des entreprises et la volonté croissante de combler le fossé de la justice.</p>
14H00 - 17H30	
<p>Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions</p> <p>■</p> <p>Salle D</p>	<p>Structurer les opérations transfrontalières des fonds de placement privés et des sociétés de capital-risque</p> <p>Cette séance portera sur les problèmes courants dans les opérations transfrontalières des fonds de placement privés et des sociétés de capital-risque, en mettant l'accent sur (i) les problèmes qui se posent souvent dans les opérations transfrontalières avec ces fonds et sociétés, y compris les stratégies de retrait, la participation à la gestion, les clauses anti-dilution, les préférences en matière de liquidation, les mécanismes de contrôle, etc. et (ii) les spécificités de certains investissements liés à des secteurs tels que la technologie financière ou Fintech. Cette séance bénéficiera de l'appui du groupe de travail Start-ups & Capital Risque.</p>
<p>Droit de la Famille</p> <p>■</p> <p>Salle E</p>	<p>Innovation, nouvelles technologies et droit de la famille</p> <p>Nouvelles technologies dans les différentes procédures, dossiers électroniques, médias sociaux, affaires et droit de la famille.</p> <p>Nouveau format de session avec tables rondes et interviews de spécialistes.</p>
<p>Atelier LegalTech4You</p> <p>■</p> <p>Briefing FR</p> 	<p>L'atelier LegalTech4You sera organisé sous forme de procès de l'intelligence artificielle (IA).</p> <p>Au préalable, un quizz sera présenté aux participants, « L'IA, c'est quoi ? », afin de mieux cerner leur connaissance sur le sujet. Une fois présenté l'outil de LegalTech4You, il sera question de débattre des conséquences sociétales attachées à l'intelligence artificielle. Pour mieux comprendre l'impact de l'intelligence artificielle au plan sociétal, il a été décidé d'en faire le procès au nom du principe de précaution articulé autour d'un Président du Tribunal, d'un avocat général et de LegalTech4You en qualité de créateur de la solution innovante. Un panel d'avocats jouera les protagonistes dans ce procès.</p> <p>Première séquence : L'IA et la justice prédictive pour le meilleur et pour le pire, en s'appuyant sur l'exemple de l'Estonie.</p> <p>Deuxième séquence : L'IA, l'emploi, le travail et le temps libre : peut-on tirer profit des robots ?</p> <p>Verdict final : L'IA est déclarée non coupable.</p>
<p>Droit des Sports</p> <p>■</p> <p>Briefing DE</p>	<p>Nouveaux aspects qui émergent dans le droit du football</p> <p>Ce programme se penchera sur l'importance des nouveaux aspects qui émergent dans le droit du football. Des intervenants expérimentés du secteur du sport, des conseillers et des membres d'organes de gouvernance seront invités à discuter et analyser les changements attendus dans le droit du football d'ici quelques années et leurs répercussions sur le sport et le secteur du football.</p> <p>Après une introduction d'un conseiller juridique de la FIFA, le panel se concentrera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau règlement de la FIFA sur les joueurs • Le nouveau règlement de la FIFA sur les agents • Les clauses d'arbitrage dans le sport • La mobilité des athlètes, des entraîneurs et du personnel d'appui • Les demandes d'indemnités de formation et de solidarité
<p>Droit de la Presse et des Médias</p> <p>■</p> <p>Briefing UK</p>	<p>Secret des affaires, entreprises et dénigrement</p> <p>Présentation des évolutions législatives et jurisprudentielles en droit de la presse pour les entreprises..</p>

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

ORATEURS

Représentant de l'ABA pour l'UIA :
Louis F. BURKE
(Louis F. Burke PC) New York, NY, États-Unis

Issouf BAADHIO,
 Président de l'UIA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso
(Cabinet Baadhio) Ouagadougou, Burkina Faso
Judy Perry MARTINEZ,
 Présidente de l'ABA à partir d'août 2019, La Nouvelle Orléans, LA, États-Unis
Steven M. RICHMAN,
 Représentant de l'ABA pour l'UIA *(Clark Hill PLC)* Princeton, NJ, États-Unis
Jerome ROTH,
 Président Désigné de l'UIA *(Munger, Tolles & Olson LLP)* San Francisco, CA, États-Unis
Jacqueline SCOTT,
 Directeur Général - UIA-IROL *(Fortney & Scott, LLC)* Washington, DC, États-Unis

14H00 - 17H30

James D. ROSENER
(Pepper Hamilton LLP) New York, NY, États-Unis

Paulo BANDEIRA *(SRS Advogados)* Lisbonne, Portugal
Emanuel DETTWILER *(Kellerhals Carrard Basle)* Bâle, Suisse
Anne FRECHETTE-KERBRAT *(Fidal)* Paris, France
Anne-Marie KA *(Brucher Thieltgen & Partners)* Luxembourg
Franz SCHUBIGER *(Pestalozzi Attorneys at Law LTD)* Zurich, Suisse
Francisco Luis SOLER CABALLERO *(Garrigues)* Valence, Espagne

Federico PRUS
(Estudio Jurídico Dr. Prus) Buenos Aires, Argentine

Régis BERGONZI *(Étude Régis Bergonzi)* Monaco
Bérangère DIOT *(Cadiou & Barbe Law Office)* Paris, France
Daniela HORVITZ LENNON *(Horvitz y Compañía Limitada)* Santiago, Chili
Hugues LETELLIER *(Bassano Avocats)* Paris, France
Paulo LINS E SILVA *(Paulo Lins e Silva Advogados)* Rio de Janeiro, Brésil
Carolina MARÍN PEDREÑO *(Dawson Cornwell)* Londres, Royaume-Uni
Élodie MULON *(Mulon Associés)* Paris, France
José PAJARES ECHEVERRIA *(Pajares y Asociados)* Saragosse, Espagne
Howard SIMMONS *(Simmons da Silva LLP)* Toronto, ON, Canada

Coordinateur :
Pascal PETREL
(Société d'Avocats P&A) Paris, France

Fernando VEIGA GOMES
(Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal

Modérateur :
David CASSERLY
(Kellerhals Carrard) Lausanne, Suisse

George AKST *(Akst & Akst)* New York, NY, États-Unis
Robert J. CALDWELL *(Kolesar and Leatham)* Las Vegas, NV, États-Unis
Tudor Alexandru CHIURIU *(Chiuariu & Associates - Attorneys at Law)* Bucarest, Roumanie
Juan de Dios CRESPO PÉREZ *(Ruiz-Huerta & Crespo)* Valence, Espagne
Bryan FAULKNER *(The Football Association)* Londres, Royaume-Uni
Emin ÖZKURT *(Özkurt & Özkan & Hasbek Hukuk Bürosu)* Istanbul, Turquie
Luiz Fernando PIMENTA RIBEIRO *(Mattos de Paiva, Nogueira & Ribeiro Advogados)* Nova Lima, Brésil

Emmanuel PIERRAT
(Pierrat & de Seze) Paris, France

Thierry BONTINCK *(Daldewolf)* Bruxelles, Belgique
Jean-Yves DUPEUX *(Lussan - Société d'avocats)* Paris, France

Interprétation **simultanée**

SESSION	DATE	ANGLAIS	ESPAGNOL	FRANÇAIS
Assemblée générale	6 novembre	●	●	●
Cérémonie d'ouverture	6 novembre	●	●	●
Thème principal 1 - L'innovation et le droit : entre passion et raison	7 novembre	●	●	●
Droits de l'Homme	7 novembre	●	●	●
Arbitrage International	7 novembre	●	●	●
Sénat International des Barreaux	7 novembre	●	●	●
Session spéciale sur les institutions et le droit européen	7 novembre	●	●	●
Droit Pénal	7 novembre	●	●	●
Thème principal 2 - Entreprises et droits de l'homme	8 novembre	●	●	●
Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical	8 novembre	●	●	●
Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports / Vente Internationale de Marchandises	8 novembre	●	●	●
Défense de la Défense	8 novembre	●	●	●
Droit Bancaire et Financier / Start-ups & Capital Risque	8 novembre	●	●	●
Session spéciale : La violence à l'encontre des femmes	9 novembre	●	●	●
Entreprises et Droits de l'Homme / Droit de l'Environnement et du Développement Durable	9 novembre	●	●	●
Droit de la Concurrence / Droit et Pratique du Contentieux / Propriété Intellectuelle	9 novembre	●	●	●
Droits des Sociétés et Fusions & Acquisitions	9 novembre	●	●	●
Droit de la Famille	9 novembre	●	●	●
Cérémonie de clôture	9 novembre	●	●	●

ACCURACY
KNOW-HOW
EXCELLENCE
AND STABILITY

19

Liberté

BANQUE
PRIVÉE



SPUERKEESS

Indépendant, profession libérale,
votre retraite, vous la voyez
comment ?



Préparez-vous une retraite agréable avec **lalux-Safe Future**

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès. Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.



CÉRÉMONIE D'OUVERTURE / 18H00 - 19H30 **COCKTAIL DE BIENVENUE / 19H30 - 21H30** **MERCREDI 6 NOVEMBRE / PHILHARMONIE**

Discours de Monsieur Xavier Bettel, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg.

Avec ses formes audacieuses et arrondies, la Philharmonie constitue un cadre exceptionnel pour la cérémonie d'ouverture du congrès. L'architecte Christian de Portzamparc, lauréat du prix Pritzker, a remporté le concours d'architecture en 1997 avec son remarquable projet constitué de 823 fines colonnes blanches. La cérémonie se tiendra dans le Grand Auditorium inspiré d'une agora avec la combinaison de la scène, du parterre, de l'orgue et des huit tours de loges latérales.

Dans la pure tradition de l'UIA, plusieurs personnalités se succéderont pour accueillir les participants au congrès et leur souhaiter de fructueux travaux. C'est en outre lors de la cérémonie d'ouverture que sera remis le Prix État de Droit UIA / LexisNexis, qui récompense une personne ou une organisation pour sa contribution au développement de l'État de Droit au sein de la communauté juridique.



La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue, où vous retrouverez vos confrères et amis.

SOIRÉE INFORMELLE **JEUDI 7 NOVEMBRE / 20H00** **ROCKHAL**

La soirée informelle se déroulera à la Rockhal, une salle de concert située sur l'ancien site industriel de Belval, juste en face des deux derniers hauts fourneaux du Grand-Duché de Luxembourg. La soirée avec cocktail dînatoire vous réservera bien des surprises !

SOIRÉE DE GALA **VENDREDI 8 NOVEMBRE / 20H30** **MUDAM**

Inauguré en 2006, dans un bâtiment spécialement conçu par l'architecte sino-américain Ieoh Ming Pei, célèbre pour sa Pyramide du Louvre, le Mudam Luxembourg - Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean se situe dans le Park Dräi Eechelen, dominant le centre historique de la ville de Luxembourg. À travers sa collection et ses expositions, le Mudam a pour mission de promouvoir l'art emblématique de notre époque.

Prix du dîner de gala : 175 € par personne



Copyright:
Mudam Luxembourg - Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean
Ieoh Ming Pei Architect Design
© Photo : Christian Aschman / Mudam Luxembourg

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET COCKTAIL **SAMEDI 9 NOVEMBRE / 18H00 - 19H30**

Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

Activités sociales

ECCL - HÉMICYCLE

La passation de la présidence de l'actuel Président Issouf Baadhio au Président désigné Jerome Roth sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra à l'ECCL et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès. C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée, et le Prix du comité national de l'année.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail.

EXCURSION GÉNÉRALE

DIMANCHE 10 NOVEMBRE / 9H30 - 16H30
AU PAYS DES TROIS FRONTIÈRES :
SCHENGEN, CHÂTEAU DE MALBROUCK
& GASTRONOMIE LOCALE

Le 14 juin 1985, les représentants du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Belgique, de la France et de l'Allemagne ont signé l'accord de Schengen à bord du bateau de plaisance M.S. Princesse Marie-Astrid. L'accord était un pas important vers une Europe unie, grâce à l'abolition des contrôles frontaliers entre les pays signataires.



1985

9h30 / Départ de Luxembourg.
10h15 / Arrivée à Schengen. Vous découvrirez le Monument « Accord de Schengen », les Colonnes des Nations symbolisant les pays de l'espace Schengen, un morceau du mur de Berlin et le Château de Schengen (de l'extérieur). Vous visiterez ensuite le Musée européen.

Avec la participation exceptionnelle de Robert Goebbels, ancien Ministre et signataire pour le Luxembourg de l'accord de Schengen le 14 juin



11h45 / Transfert au Château de Malbrouck.

12h00 / Visite du Château de Malbrouck et de l'exposition « Hergé : une vie, une œuvre ».



13h00 / Transfert à l'Auberge de la Klaus, où vous déjeunerez

Inscrivez-vous en ligne sur www.uianet.org

dans un salon privé. Au cœur du Pays des Trois Frontières (côté français), l'Auberge de la Klaus a bâti sa renommée sur un savoir-faire traditionnel et la qualité de ses produits du terroir.

15h30 / Départ vers Luxembourg.

16h30 / Heure d'arrivée prévue à Luxembourg.

Si vous souhaitez bénéficier d'un transfert à l'aéroport de Luxembourg suite à l'excursion générale, merci de bien vouloir l'indiquer sur le formulaire d'inscription au congrès. Dans ce cas, veuillez prévoir un vol retour au plus tôt à 19h00.

Prix de l'excursion générale incluant le transport en autocar, les visites et le déjeuner : 140 € par personne.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

JOGGING ET MATCH DE FOOTBALL



Des activités sportives gratuites sont prévues pour vous permettre de profiter au maximum de votre séjour à Luxembourg :

- Jogging - date et heure à confirmer
- Match de football - date et heure à confirmer



Les hôtels sélectionnés par l'UIA sont situés dans 3 quartiers :

- Le plateau du Kirchberg, quartier des institutions européennes, à proximité immédiate de l'European Convention Center Luxembourg (ECCL), de la Philharmonie et du Mudam ;
- Le centre-ville de Luxembourg, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Le quartier Dommeldange situé à l'extrême nord-est de la ville, dans un environnement verdoyant.

En raison de la forte demande, les hôtels se remplissent très rapidement au Luxembourg. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous recommandons de procéder à votre réservation d'hôtel dès que possible auprès de notre partenaire Destination Plus.

Vous pouvez réserver et payer en ligne sur le site : www.destinationplus-uia.com

Un minimum de 2 nuits consécutives est requis pour chaque réservation d'hôtel.

Des navettes entre les hôtels du congrès et l'ECCL seront disponibles du 6 au 9 novembre. Les horaires seront communiqués dans le programme final.

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. La plupart des hôtels proposent un tarif plus avantageux pour les nuits du week-end (8 et 9 novembre). Le détail des prix est indiqué dans le formulaire d'inscription. Le petit-déjeuner est inclus dans le prix de la chambre de tous les hôtels proposés.

Pour localiser les hôtels, reportez-vous à la page 55.

QUARTIER KIRCHBERG

SOFITEL LUXEMBOURG EUROPE 5*
À partir de 340 € (195 € le week-end)



Le Sofitel Luxembourg Europe est l'unique hôtel 5 étoiles du plateau du Kirchberg. Les différents espaces de l'hôtel s'articulent autour du splendide atrium d'où rayonne une lumière naturelle. Classiques et contemporaines à la fois, les 109 chambres ont été entièrement rénovées en 2018.

Situation : à 400 mètres de l'ECCL, soit 5 minutes à pied, et à 2,5 km du centre-ville, soit 10 minutes en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant *Oro e Argento* (gastronomie italienne), restaurant *Le Stübli* (spécialités luxembourgeoises), bar *Le SixtyFour*, bar à cigares *Havana Lounge*, salle de fitness.

Notre avis : nous avons aimé les chambres élégantes et spacieuses (37 m² minimum), l'atrium baigné de lumière et la proximité de l'ECCL.

MELIÁ LUXEMBOURG 4*

À partir de 280 € (185 € le week-end)



Le Meliá Luxembourg est un hôtel design situé dans le quartier Kirchberg. Certifié « Ecolabel », l'hôtel compte 161 chambres élégantes et lumineuses décorées dans un style contemporain.

Situation : à 200 mètres de l'ECCL, soit 2 minutes à pied, et à 2,5 km du centre-ville, soit 10 minutes en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant de petit-déjeuner *Goya*, restaurant & bar *Aqua*, bar-terrasse *Gaudi*, espace spa avec sauna finlandais, hammam, espace de relaxation et salle de fitness.

Notre avis : nous avons aimé le petit-déjeuner bien garni, la décoration raffinée et l'emplacement idéal de l'hôtel à deux pas de l'ECCL, de la Philharmonie et du Mudam.

SUITE NOVOTEL LUXEMBOURG 4*

À partir de 280 € (170 € le week-end)



Le Suite Novotel Luxembourg, situé dans le quartier Kirchberg, est exclusivement composé de suites modulables de 30 m². Les 110 suites sont spacieuses, confortables et bien agencées.

Situation : à 400 mètres de l'ECCL, soit 5 minutes à pied, et à 2,5 km du centre-ville, soit 10 minutes en taxi.

Services de l'hôtel : snack-bar *L'Encas*, salle de fitness et parking privé (17€/nuit).

Notre avis : nous avons aimé le concept « Suite Novotel », idéal pour les congressistes qui souhaitent être à proximité du lieu du congrès.

Hébergement

NOVOTEL LUXEMBOURG KIRCHBERG 4*
À partir de 255 € (170 € le week-end)



Le Novotel Luxembourg Kirchberg est le plus grand hôtel du quartier. Les 260 chambres sont spacieuses, contemporaines, et offrent tout le confort moderne.

Situation : à 500 mètres de l'ECCL, soit 5 minutes à pied, à 2,5 km du centre-ville, soit 10 minutes en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant & bar *N'Bistro*, salle de fitness et parking privé (11,50 €/nuit).

Notre avis : nous avons aimé les chambres spacieuses (27 m² minimum) et confortables, la cuisine locale et internationale du *N'Bistro*, et l'emplacement privilégié au cœur du plateau du Kirchberg.

CENTRE-VILLE

LE ROYAL LUXEMBOURG 5*
À partir de 320 €



L'hôtel Le Royal est situé en plein cœur de la ville et à proximité du centre historique. Il fait partie de la collection d'hôtels de luxe *The Leading Hotels of the World*. Les 159 chambres aux couleurs vives et aux textures douces ont entièrement été rénovées en 2015.

Situation : à 2 km de l'ECCL, soit 10 minutes en navette UIA ou en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant de cuisine gastronomique française *La Pomme Cannelle*, restaurant *Amélys*, Piano Bar, Club Santé (piscine intérieure chauffée, sauna, hammam, salle de fitness, solarium, massages et institut de beauté), parking privé (15-20€/nuit), navette gratuite pour l'aéroport et la gare sur demande.

Notre avis : nous avons aimé les chambres spacieuses (30 m² minimum), le spa, le lobby élégant, le service impeccable et l'emplacement hyper central.

NOVOTEL LUXEMBOURG CENTRE 4*
À partir de 300 € (170 € le week-end)



L'hôtel Novotel Luxembourg Centre est situé à 10 minutes à pied de la vieille ville médiévale et de la gare ferroviaire. Les 150 chambres au design moderne et aux couleurs discrètes sont lumineuses et spacieuses (24 m²).

Situation : à 3,5 km de l'ECCL, soit 15 minutes en navette UIA ou en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant & bar *Red Square*, salle de fitness.

Notre avis : nous avons aimé la décoration moderne et élégante du lobby et du bar, les chambres spacieuses et lumineuses ainsi que la proximité du centre-ville.

PARC BELAIR 4*

À partir de 205 € (140 € le week-end)



L'hôtel Parc Belair est situé dans un quartier résidentiel jouxtant le Parc de Merl et à moins de 15 minutes à pied du centre-ville. Les 58 chambres sont élégamment décorées et confortables.

Situation : à 3,5 km de l'ECCL, soit 15 minutes en navette UIA ou en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant *Le Bistrot*, bar *Le Mary's*, salle de fitness, sauna, parking privé (25 €/nuit), navette sur demande pour l'aéroport (30 €) et la gare (10 €).

Notre avis : nous avons aimé l'environnement calme et paisible de l'hôtel, la décoration colorée et chaleureuse du bar et du lobby et la vue sur le parc de Merl depuis le restaurant du petit-déjeuner.

PARC PLAZA 3*^{SUP}

À partir de 195 € (135 € le week-end)



L'hôtel Parc Plaza est situé à moins de 5 minutes à pied du centre-ville. Les 89 chambres sont spacieuses (21 m² minimum) et fonctionnelles.

Situation : à 3 km de l'ECCL, soit 10 minutes en navette UIA ou en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant *Le Bec Fin*, bar *Le Bateau Ivre*, salle de jeux de quilles, parking privé (25 €/nuit), navette sur demande pour l'aéroport (30 €) et la gare (10 €).

Notre avis : nous avons aimé la proximité du centre-ville, le confort, le calme et la luminosité des chambres.

ALVISSE PARC HOTEL 4*

À partir de 135 €



Le Alvisse Parc Hotel est situé dans un environnement verdoyant et tranquille au nord de la ville. L'hôtel compte 325 chambres confortables et bien équipées.

Situation : à 4 km de l'ECCL, soit 15 minutes en navette UIA ou en taxi, et à 5 km du centre-ville, soit 15 minutes en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant *La Véranda*, bar lounge, espace bien-être avec piscine intérieure, sauna, hammam, espace de repos et salle de fitness, parking gratuit.

Notre avis : nous avons aimé l'environnement relaxant, la piscine intérieure et le parking gratuit, idéal pour les congressistes venant en voiture.

QUARTIER DOMMELDANGE

DOUBLETREE BY HILTON LUXEMBOURG 4*

À partir de 180 € (120 € le week-end)



L'hôtel DoubleTree by Hilton est situé au nord de la ville, dans un cadre naturel offrant calme et tranquillité. Les 345 chambres ont récemment été rénovées dans un style contemporain.

Situation : à 4 km de l'ECCL, soit 15 minutes en navette UIA ou en taxi, à 5 km du centre-ville, soit 15 minutes en taxi.

Services de l'hôtel : restaurant & bar *The Green*, espace bien-être avec piscine intérieure, sauna et salle de fitness, parking privé, navette gratuite pour l'aéroport et la gare sur demande.

Notre avis : nous avons aimé l'accueil chaleureux et « gourmand », les chambres calmes et fonctionnelles, le cadre naturel verdoyant.



**A boutique
business law firm
with offices in
Luxembourg and
Brussels**

With its straightforward approach combined with a lean organisation and agile structure, TRIALYS is an attractive alternative for corporate legal services in Luxembourg and Belgium

TRIALYS
LAW FIRM
www.trialys.com

64^e CONGRÈS UIA MEXIQUE
GUADALAJARA
SAVE THE DATE
28 OCTOBRE - 1^{er} NOVEMBRE 2020
#UIAGDL



Activités touristiques

Les réservations d'activités touristiques doivent se faire de préférence en même temps que celles de l'hébergement directement sur le site www.destinationplus-uia.com ou en renvoyant le bulletin d'inscription à Destination Plus.

Nous vous recommandons de réserver les activités touristiques à l'avance étant donné que certaines visites ont un nombre de places limité et qu'elles seront traitées par ordre chronologique de réception. Vous aurez tout de même la possibilité de vous inscrire sur place à l'ECCL auprès de Destination Plus, sous réserve de disponibilité des activités souhaitées.

Les horaires définitifs de départ des activités touristiques figureront dans la brochure finale et seront affichés au bureau d'accueil Destination Plus et dans tous les hôtels du congrès.

Si le nombre de participants minimum n'était pas atteint, les activités pourraient être reportées ou annulées (dans ce cas, elles vous seraient alors remboursées). En cas de non présentation le jour de l'activité, Destination Plus ne procédera à aucun remboursement (voir conditions d'annulation page 52).

Toutes les activités proposées décrites ci-dessous sont exclusivement réservées aux participants du congrès de l'UIA. La langue officielle pour toutes les activités est l'anglais. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes pourront éventuellement être constitués.

TOUR D'ORIENTATION DU CENTRE-VILLE **MERCREDI 6 NOVEMBRE / APRÈS-MIDI**

Prix : 25 € / Minimum 15 participants / 2 heures

Ce tour est axé sur les monuments emblématiques du centre-ville de Luxembourg et vous fera découvrir en compagnie d'un guide plusieurs attraits spécifiques de la ville, à savoir : la Place d'Armes, la Place de la Constitution, le Quartier Gouvernemental, la Corniche, qui s'étend sur les remparts dressés au XVII^e siècle, le Monument du Millénaire, le Palais Grand-Ducal (extérieur) et la Place Guillaume II.



TOUR D'ORIENTATION **DE LA VILLE BASSE ET DES CASEMATES** **JEUDI 7 NOVEMBRE / MATIN**

Prix : 45 € / Minimum 15 participants / 3 heures

Ce circuit se concentre sur la Ville Basse et les points historiques de la capitale. Vous traverserez le quartier historique du « Grund », la Ville Basse, pour vous rendre au Rocher du « Bock », éperon rocheux qui supporte les ruines du château de Luxembourg. Puis, vous visiterez les Casemates, extraordinaire réseau de 23 km de galeries souterraines taillées dans les rochers de la ville, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elles sont uniques au monde et témoignent du passé glorieux de la légendaire ville-fortresse.

**Les Casemates, première attraction de la ville, ferment
normalement le 3 novembre.**

Elles seront spécialement ouvertes pour l'UIA !

EXCURSION À METZ (FRANCE)

VENREDI 8 NOVEMBRE / JOURNÉE



Prix : 115 € (déjeuner inclus) / Minimum 15 participants / 8 heures

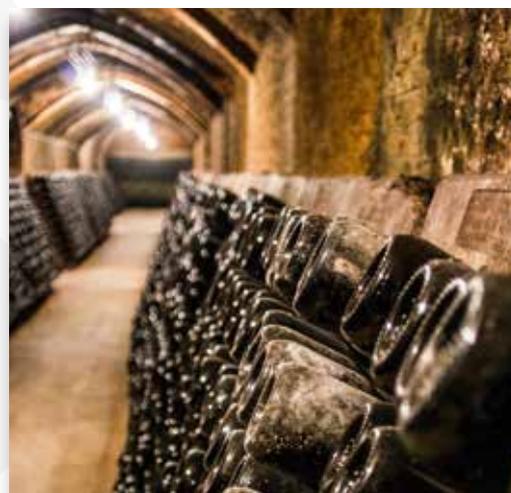
Vous effectuerez tout d'abord une visite guidée du Centre Pompidou de Metz avec un conférencier pendant une heure. Le Centre Pompidou-Metz est un centre d'art dédié à l'art moderne et contemporain, qui a pour projet culturel la présentation d'expositions temporaires et la programmation de spectacles vivants, de séances de cinéma et de conférences. Après une heure de temps libre, vous déjeunerez à la *Brasserie des Arts et Métiers*, située au cœur du Quartier impérial, à deux pas de la gare et du centre-ville, où vous trouverez une atmosphère chaleureuse et conviviale. Après le déjeuner, vous visiterez les points touristiques de Metz en bus : la Cathédrale Saint Etienne, l'Opéra Théâtre, la Place Saint Louis ou encore le magnifique bâtiment de la Gare de Metz. Sur le chemin du retour, vous vous arrêterez à Thionville, au cœur du pays des 3 frontières, où vous serez accueillis à la Mairie par un élu de Thionville.

VISITE DES CAVES ST MARTIN ET DÉGUSTATION DE VIN

SAMEDI 9 NOVEMBRE / MATIN

Prix : 40 € / Minimum 15 participants / 3 heures

Vous visiterez les galeries souterraines, creusées sur près d'un kilomètre, et vous découvrirez la qualité des vins et crémants Saint-Martin. La visite se terminera par la dégustation d'un verre de crémant et de deux verres de vin Grand Premier Cru.



VISITE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UE

SAMEDI 9 NOVEMBRE / APRÈS-MIDI

Prix : 20 € / Minimum 15 participants / Maximum 35 participants / 1h30

Visite de l'intérieur de la Cour de Justice Européenne avec un guide qui vous présentera son fonctionnement et vous expliquera son architecture.

Grâce au concours des États membres, la Cour de justice de l'Union européenne est dépositaire d'une collection d'œuvres d'art, représentative du patrimoine artistique européen. Les espaces offerts par le nouveau Palais de la Cour, inauguré en 2008, ont permis de mettre en valeur cette collection et de l'enrichir par de nouvelles pièces, au titre de donations ou de prêts.



SOIRÉE TYPIQUE AU BIG BEER

SAMEDI 9 NOVEMBRE / SOIRÉE

Prix : 75 € / Minimum 25 participants

Installé dans la salle des « cuves » d'une ancienne brasserie, le « Big Beer Company » s'impose avec tous ces codes empruntés à la mythique Oktoberfest, fête populaire munichoise : de la bière qui coule à flot, des spécialités culinaires bavaroises et surtout une atmosphère de fête comme nulle part ailleurs !

Vous profiterez d'un dîner typiquement bavarois, incluant un verre de vin ou une bière par personne ainsi qu'un soft (les boissons supplémentaires seront à payer sur place).



INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE OU COMPLÉTEZ UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR CONGRESSISTE.
 Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception du paiement intégral des frais d'inscription.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE CONGRESSISTE	TARIFS INSCRIPTION		
	Jusqu'au 31 juillet 2019	Du 1 ^{er} août au 30 septembre 2019	À partir du 1 ^{er} octobre 2019
MEMBRE UIA			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 550 €	1 800 €	2 000 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 000 €	1 150 €	1 350 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	750 €	900 €	1 100 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	600 €	700 €	900 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée et incluant le déjeuner)***		550 €	
NON MEMBRE			
Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 950 €	2 200 €	2 400 €
Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)*	1 300 €	1 450 €	1 650 €
Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	1 000 €	1 150 €	1 350 €
Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)*	800 €	900 €	1 100 €
Inscription journalière (valable pour une seule journée et incluant le déjeuner)***		650 €	
TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif)			
Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État****		900 €	
Étudiant en droit****		250 €	
INSCRIPTION ACCOMPAGNANT*****			
Accompagnant adulte		500 €	
Jeune accompagnant (de 8 à 18 ans)		250 €	

(*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org, section « adhésion ».

(**) Cette inscription est uniquement réservée aux avocats de moins de 35 ans.

(***) L'inscription journalière ne donne pas accès aux soirées qui peuvent être achetées séparément.

(****) Cette inscription est uniquement réservée aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit.

(*****) Cette inscription est réservée aux étudiants de moins de 30 ans et ne donne pas accès à la soirée informelle.

(*****) L'inscription accompagnant ne donne pas accès aux sessions de travail.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscriptions en ligne : luxembourg.uianet.org

Inscriptions papier : merci de compléter le formulaire d'inscription ci-joint en écrivant vos nom et prénom en majuscules. Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété et signé, par courrier, fax ou email à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
 20 rue Drouot - 75009 Paris - France
 Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
 Email : uiacentre@uianet.org

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA. Si vous ne recevez pas notre email dans un délai de 7 jours, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques.

Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour les membres ou non membres de l'UIA incluent* :

- Le cocktail *networking* à l'ECCL le 6 novembre 2019,
- La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue à la Philharmonie le 6 novembre 2019,
- La soirée informelle à la Rockhal le 7 novembre 2019, sauf pour l'inscription étudiant en droit et l'inscription journalière,
- La cérémonie et le cocktail de clôture à l'ECCL le 9 novembre 2019,
- Les réunions de travail (thèmes principaux, commissions et groupes de travail), sauf pour l'inscription accompagnant,
- Les déjeuners et pauses café, les 7, 8 et 9 novembre 2019,
- La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant,
- L'accès à la zone d'exposition.

Tous les participants sont priés de mentionner sur le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès. Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura pas été reçu.

* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière ou accompagnant.

MODES DE PAIEMENT UIA

Inscription au congrès / Soirée de gala / Excursion générale

Les droits d'inscription au congrès, à la soirée de gala et à l'excursion générale, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

1/ Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) en Euros uniquement.

2/ Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention « sans frais pour le destinataire » en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention « 63^e congrès Luxembourg ».

Titulaire du compte :

Union Internationale des Avocats
Société Générale - 91 avenue des Champs Elysées
75116 Paris - France
BIC/SWIFT : SOGE FRPPXXX
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

MODES DE PAIEMENT DESTINATION PLUS

Hébergement / Activités touristiques

Des frais de gestion de 30 Euros vous seront facturés pour chaque dossier.

1/ Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) sur www.destinationplus-uia.com
Le lien et les identifiants pour accéder au paiement en ligne vous seront envoyés par email, en même temps que la facture incluant toutes les prestations demandées et votre numéro de dossier.

2/ Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention « sans frais pour le destinataire » en faveur de Destination Plus et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention « 63^e congrès Luxembourg » et le numéro de dossier (indiqué sur la facture).

Titulaire du compte :

DESTINATION PLUS CONGRES UIA
Société Générale - Paris Breteuil
78 avenue de Breteuil - 75015 Paris - France
BIC/SWIFT : SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3032 9100 0206 0128 637

Merci de joindre une copie de votre ordre de virement avec votre facture signée.

Votre réservation ne sera validée qu'à réception de la facture signée et du règlement. Sans réponse des participants sous 7 jours, les réservations seront automatiquement annulées.

Conditions générales

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement à l'ECCL, pour la remise des documents concernant le congrès.

L'UIA et Destination Plus se réservent le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni Destination Plus, ni aucun de leurs responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès et les programmes touristiques proposés par Destination Plus, la relation contractuelle est établie directement entre Destination Plus et chaque participant. Cette relation est assujettie à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

L'UIA et Destination Plus déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tel : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du congrès, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne.

Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AU CONGRÈS / DE LA SOIRÉE DE GALA / DE L'EXCURSION GÉNÉRALE

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'UIA avant le 30 septembre 2019. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date. Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA. Des frais de dossiers de 50 € seront facturés.

Lettres d'invitation

Si vous avez besoin d'une lettre d'invitation officielle afin d'obtenir un visa, merci de bien vouloir :

- Vous inscrire au congrès et vous acquitter des frais d'inscription dès que possible et au plus tard le **31 août 2019**, afin d'avoir suffisamment de temps pour obtenir un visa ;

- Demander votre lettre d'invitation avant le **30 septembre 2019**. Les lettres d'invitation ne seront plus garanties après cette date.

Demandes de visa

Une fois que vous aurez votre lettre d'invitation, vous devrez effectuer votre demande de visa. Nous vous invitons à contacter l'ambassade ou le consulat du Luxembourg le plus proche dès que possible afin de déterminer où vous devez présenter votre demande et de vous renseigner sur les délais de traitement des demandes.

Remboursements en cas de refus de délivrance de visa

En cas de refus de délivrance de visa, vos frais d'inscription seront remboursés (moins 50 € de frais de dossier), à condition que vous ayez effectué votre demande avant le **31 août 2019**.

Afin que votre demande de remboursement soit examinée, merci de bien vouloir :

- Remettre l'avis de refus de visa à l'UIA **avant le congrès** ;
- Remettre une copie de votre formulaire de demande de visa (indiquant que vous avez effectué votre demande avant le 31 août 2019) **avant le congrès**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement sans preuve de refus de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le congrès.

ANNULATION ET MODIFICATION DE L'HÉBERGEMENT / DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

En cas d'annulation, les frais de dossier de 30 € ne sont pas remboursables.

1 / Activités touristiques

Jusqu'à 15 jours avant la date du congrès : pas de frais d'annulation. Après cette date : 100 % de frais.

En cas de non présentation le jour de l'excursion, aucun remboursement ne sera effectué.

2 / Hébergement

Les chambres sont réservées dans le cadre du congrès de l'UIA et soumises à des conditions de vente groupe particulières (voir ci-dessous).

Les conditions d'annulation totale du séjour sont fixées comme suit

Sofitel Luxembourg Europe 5*, Suite Novotel Luxembourg 4*, Novotel Luxembourg Kirchberg 4*, Le Royal Luxembourg 5*, Novotel Luxembourg Centre 4*

Délai d'annulation	Frais
De la date d'inscription au 4 septembre 2019	30 €
Du 5 au 27 septembre 2019	1 nuit de pénalité
Du 28 septembre au 11 octobre 2019	50%
Du 12 au 25 octobre 2019	75%
À partir du 26 octobre 2019	100%

Meliá Luxembourg 4*, Parc Belair 4*, Parc Plaza 3*sup, Alvisse Parc Hotel 4*

Délai d'annulation	Frais
De la date d'inscription au 31 août 2019	30 €
Du 1 ^{er} au 16 septembre 2019	50%
Du 17 au 28 septembre 2019	75%
À partir du 29 septembre 2019	100%

DoubleTree by Hilton Luxembourg 4*

Délai d'annulation	Frais
De la date d'inscription au 31 août 2019	30 €
Du 1 ^{er} au 16 septembre 2019	50%
Du 17 au 28 septembre 2019	75%
À partir du 29 septembre 2019	100%

Les conditions de modification

ou annulation partielle du séjour sont fixées comme suit

Sofitel Luxembourg Europe 5*, Suite Novotel Luxembourg 4*, Novotel Luxembourg Kirchberg 4*, Le Royal Luxembourg 5*, Novotel Luxembourg Centre 4*

Délai de modification ou annulation partielle	Frais
De la date d'inscription au 5 octobre 2019	Pas de frais
Du 6 au 25 octobre 2019	1 nuit de pénalité
À partir du 26 octobre 2019	100%

Meliá Luxembourg 4*, Parc Belair 4*, Parc Plaza 3*sup, Alvisse Parc Hotel 4*

Délai de modification ou annulation partielle	Frais
De la date d'inscription au 1 ^{er} septembre 2019	Pas de frais
Du 2 au 28 septembre 2019	1 nuit de pénalité
À partir du 29 septembre 2019	100%

DoubleTree by Hilton Luxembourg 4*

Délai de modification ou annulation partielle	Frais
De la date d'inscription au 11 août 2019	Pas de frais
Du 12 août au 15 septembre 2019	1 nuit de pénalité
À partir du 16 septembre 2019	100%

Destination Plus ne procède à aucun remboursement en cas de non présentation à l'hôtel (no show), d'arrivée après la date prévue ou de départ anticipé de l'hôtel.

3 / Assurance assistance / rapatriement (par vos soins)

Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation, ou de frais médicaux.

À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte de crédit (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge).

L'UIA et Destination Plus se dégagent de toute responsabilité au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.

2^e Concours photo UIA Luxembourg 2019

Thème :

Money*

Le thème de notre 2^e concours photo est :

Que vous évoque le mot « Money* » ?

Monnaie, liquidité, énergie, liberté, peur, philosophie, spiritualité, luxe, pauvreté, stabilité, santé, beauté, responsabilité, divertissement...

La date limite d'envoi des photos est le 30 septembre 2019
(c.vonselle@zschunke-berlin.com)

Envoyez vos photos à une résolution permettant l'exposition au format d'env. 60x50 cm

Les 10 meilleures photos seront sélectionnées par un jury et exposées au congrès de Luxembourg du 6 au 10 novembre 2019. Le premier prix sera remis lors du congrès.

* Argent

Conditions générales : En participant au concours, vous acceptez les conditions suivantes : Le concours est réservé aux membres de l'UIA et/ou aux inscrits au congrès de Luxembourg ; Une seule photo (noir et blanc ou couleur) peut être présentée par personne ; La date et le lieu de la prise de vue de la photo doivent être indiqués ; Chaque photo devra impérativement être envoyée, sous format numérique, formats jpeg/grand format avant le 30 septembre 2019 à l'adresse email suivante : c.vonselle@zschunke-berlin.com. Vous garantisiez être l'auteur de la photographie, détenir tous les droits et avoir obtenu l'accord préalable, le cas échéant, des personnes représentées. Vous autorisez l'UIA à reproduire et exposer votre photographie, gratuitement, sous toute forme et sur tout support (numérique, papier, multimédia etc.). Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner une photo qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'esprit du concours.



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



UIA Advance

Un réseau mondial pour les cabinets d'avocats

UIAdvance est un programme d'adhésion pour les cabinets d'avocats créé pour répondre à ces ambitions.

L'UIA, multiculturelle et multilingue, rassemble près de 2 millions d'avocats de plus de 110 pays.

UIAdvance offre à ses membres des opportunités exclusives pour bénéficier de ce réseau unique.

Votre entreprise veut étendre sa présence mondiale, renforcer son image de marque, obtenir des missions de la part de clients à travers le monde et disposer d'un réseau mondial de cabinets d'avocats de confiance avec lesquels collaborer et apprendre.

Les avantages d'UIAdvance

Adhérez tout de suite !

C'est facile. Contactez Noelia Alonso Morán au +33 1 44 88 55 66 ou par email à naalonso@uianet.org

Noelia répondra à toutes les questions que vous pourriez avoir et, avec l'équipe de l'UIA, elle accompagnera votre cabinet pour s'assurer qu'il maximise les avantages d'être membre d'**UIAdvance**.

UIA • 20 rue Drouot • 75009 Paris
Tél : +33 1 44 88 55 66
Fax : +33 1 44 88 55 77
www.uianet.org

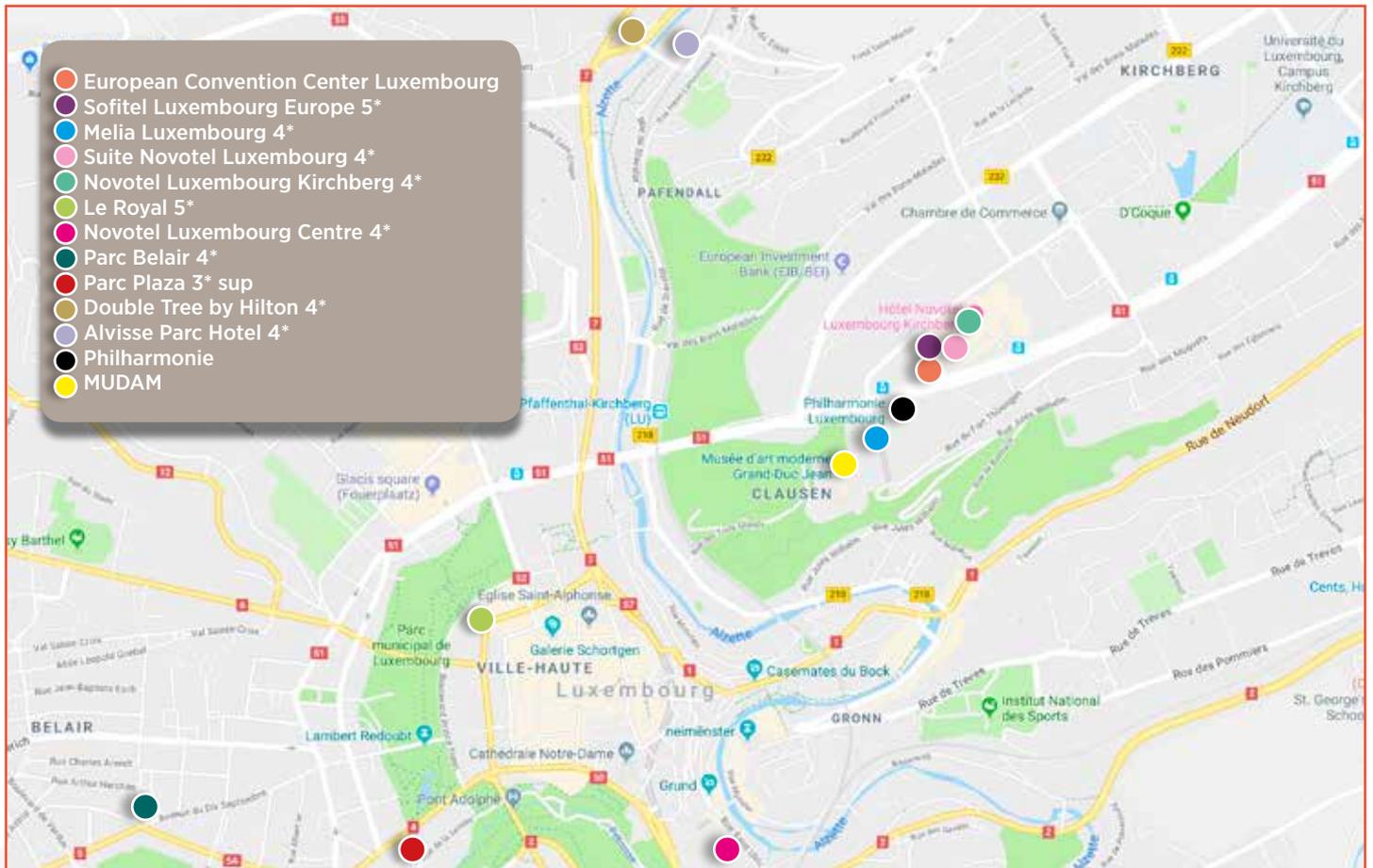
Prix de l'année 2019

- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 1 et 2 de l'IDH* : 3 950 €
- Cabinet d'avocats établi dans les pays des catégories 3 et 4 de l'IDH* : 2 765 €

* Les catégories de pays sont basées sur l'Indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

- ✓ Élargir le champ d'action mondial de votre entreprise et renforcer votre marque grâce au réseau **UIAdvance** de cabinets internationaux
- ✓ Les membres peuvent participer à des événements exclusifs pour développer des relations avec d'autres membres d'**UIAdvance** (par exemple, réception spéciale au congrès annuel de l'UIA, conférence **UIAdvance** en milieu d'année)
- ✓ Adhésion à part entière gratuite à l'UIA pour 5 partenaires/associés de votre cabinet, avec leur mention dans l'annuaire de l'UIA (membres supplémentaires à tarifs préférentiels)
- ✓ Inscription gratuite pour l'un de vos partenaires/associés au congrès annuel de l'UIA (en 2019, dans la dynamique ville de Luxembourg)
- ✓ Des inscriptions illimitées pour le congrès annuel de l'UIA à des tarifs préférentiels pour tous vos partenaires/associés
- ✓ Une inscription gratuite chaque année pour un séminaire ou une formation de l'UIA
- ✓ Des tarifs d'adhésion préférentiels pour tous les séminaires ou formations pour tous vos partenaires/associés
- ✓ Mention gratuite sur le site Web de l'UIA et dans l'annuaire de l'UIA (avec le logo du cabinet, ses coordonnées, un lien vers son site Web et sa description)
- ✓ Photo gratuite d'un partenaire/associé de votre choix dans l'annuaire de l'UIA
- ✓ Une réduction de 50% sur tout encart publicitaire réservé dans l'annuaire de l'UIA
- ✓ La licence d'utilisation du logo de l'UIA sur tous les supports de marketing digital et traditionnel de votre cabinet
- ✓ Identification de votre cabinet comme soutien des actions de l'UIA IROL (Institut de l'État de droit)
- ✓ 10 exemplaires du magazine de l'UIA, le *Juriste International*
- ✓ 10 copies de l'annuaire de l'UIA

Plan de Luxembourg



LEGLI *éditeur juridique*

*L'information juridique
pour le Luxembourg tourné
vers l'international*

www.legitech.lu



LexisNexis®



#LEGAL INTELLIGENCE
#ANALYTICS #RESEARCH #BIGDATA
#LITIGATIONSTRATEGY #DRAFTING #IA
#CASELAW #PRACTICALGUIDANCE

Solutions for professionals who shape the world

Australia	LexisNexis® Practical Guidance	www.lexisnexis.com.au/practicalguidance
Canada	Lexis Practice Advisor® Canada	www.lexisnexis.ca/practice-advisor
France	Lexis 360®	www.lexisnexis.fr/Lexis360
Hong Kong	Lexis® Practical Guidance	www.lexisnexis.com.hk/practicalguidance
India	Lexis® Practical Guidance	www.lexispracticalguidance.in
New Zealand	Lexis® Practical Guidance	www.lexisnexis.co.nz/practicalguidance
Singapore	Lexis® Practical Guidance	www.lexisnexis.com.sg/practicalguidance
South Africa	LexisNexis® Practical Guidance	www.lexisnexis.co.za/practicalguidance
United Kingdom	Lexis® PSL	www.lexisnexis.co.uk/practical-guidance
United States	Lexis Practice Advisor®	www.lexisnexis.com/practice-advisor